



**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT**

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DE L'ASSAINISSEMENT**

**DOCUMENT D'ORIENTATION DES ACTEURS POUR
L'ACCELERATION DE LA FIN DE LA DEFECATION A
L'AIR LIBRE AU BURKINA FASO A L'HORIZON 2030**

Mai 2022

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
I. DEFINITION DES CONCEPTS	8
II. ETAT DES LIEUX DE LA LUTTE CONTRE LA PRATIQUE DE LA DEFECATION A L’AIR LIBRE AU BURKINA FASO	13
2.1. Etat des lieux de la mise en œuvre des approches communautaires.....	13
2.1.1. Etat des lieux de la mise en œuvre de l’ATPC	13
2.1.2. Etat des lieux de la mise en œuvre des autres approches communautaires	15
2.2. Etat des lieux des réalisations d’ouvrages	15
III. ORIENTATIONS POUR L’ACCELERATION DE LA FDAL.....	16
3.1. Objectifs.....	16
3.2. Axes d’intervention pour l’accélération de la FDAL	17
Axe 1 : Amélioration du dispositif de mise en œuvre	17
Axe 2 : Amélioration des capacités opérationnelles des acteurs.....	18
Axe 3 : Mécanismes de Financement	18
IV. MODALITES D’INTERVENTIONS	19
4.1. Axe1 : Amélioration du dispositif de mise en œuvre	19
4.1.1. Approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC)	19
4.1.2. Démarche pour mettre fin à la défécation à l’air libre en milieu urbain et péri urbain (SFDAL) 22	
4.1.3. Communication pour le Changement de Comportement et le développement (CCC et C4D) 23	
4.1.4. Mobilisation sociale.....	24
4.1.5. Marketing de l’assainissement (San Mark)	24
4.2. Axe2 Amélioration des capacités opérationnelles des acteurs.....	26
4.3. Axe 3 : Mécanismes de Financement	29
4.3.1. Financement des investissements	29
4.3.2. Financement des activités transversales ou activités Soft	31
4.3.3. Assistance à la Maîtrise d’Ouvrage	31
4.3.4. Mise en œuvre des approches communautaires et du marketing	32
4.3.5. Activités de renforcement des capacités.....	33
4.4. Relance des villages/secteurs déclenchés et abandonnés.....	33
4.5. Maintien du statut FDAL et de consolidation des acquis	34

4.6.	Perte et reconquête du statut FDAL.....	34
4.7.	Dispositif de Suivi/évaluation de la mise en œuvre.....	34
4.8.	Typologie des ouvrages appropriés pour la FDAL.....	36
V.	COORDINATION DES INTERVENTIONS POUR LA FDAL.....	36
	ANNEXES.....	38
	ANNEXE 1 : NOTE DIRECTIVE POUR LA RELANCE DES VILLAGES.....	39
	DECLENCHES ET ABANDONNES.....	39
	ANNEXE 2 : NIVEAUX D’INTERVENTION POUR LE MAINTIEN ET LA CONSOLIDATION DU STATUT FDAL.....	46
	ANNEXE 3 : NOTE D’ORIENTATION POUR LA FIN DE LA DEFECATION A L’AIR LIBRE EN SITUATION D’URGENCE.....	49
I.	PREALABLES A L’INTERVENTION	49
1.1.	Les acteurs à impliquer	49
1.2.	La mobilisation des ressources financières	50
II.	PENDANT L’INTERVENTION	51
2.1.	Approche ATPC	51
2.1.1.	Le Pré-déclenchement	51
2.1.2.	Le déclenchement	51
2.1.3.	Le post-déclenchement	52
	DP en charge EA, Santé, Education et Action Humanitaire.....	53
2.1.3.1.	Réalisation des ouvrages	53
2.1.3.2.	L’évaluation / Certification de l’état FDAL	53
-	Critères d’évaluation	54
-	Comité d’évaluation	54
2.2.	Autres approches pour la FDAL en situation d’urgence	55
2.2.1.	Communication pour le Changement de Comportement et la communication pour le développement (CCC et C4D)	55
2.2.2.	Marketing de l’assainissement (San Mark)	56
III.	APRES L’INTERVENTION	56
	ANNEXE 4 : FEUILLE DE ROUTE FDAL.....	57
I.	Axes d’intervention pour l’accélération de la FDAL	57
	Axe 1 : Amélioration du dispositif de mise en œuvre.....	57
	Axe 2 : amélioration de capacités opérationnelles des acteurs.....	58
	Axe 3 : Mécanismes de Financement.....	58
II.	Résumé des activités	58
III.	Plan de mise en œuvre	61
	ANNEXE 5 : Budget.....	63

Annexe 6 : FICHE D’EVALUATION DE L’ETAT DES LIEUX DES VILLAGES ABANDONNES	3
ANNEXE 7 : LATRINES FAMILIALES A PROMOUVOIR DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FDAL AU BURKINA FASO	5
1. Latrine à fosse amélioré	6
2. Latrine sanplat double fosse	8
3. Latrine sanplat vidangeable	10
4. Latrine VIP double fosse ventilée et une cabine	12
5. Toilettes à chasse Manuelle Simple (TCM).....	14
6. Latrine EcoSan (à séparation d’urines).....	16
7. Fosse septique	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Acteurs de coordination et leurs rôles	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2: Acteurs de mise en œuvre et leurs rôles	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3: Thématiques de formation en fonction des cibles	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Suivi au niveau des acteurs de mise en œuvre	Erreur ! Signet non défini.
--	------------------------------------

ANNEXES

ANNEXE 1 : NOTE DIRECTIVE POUR LA RELANCE DES VILLAGES DECLENCHEES ET ABANDONNES

ANNEXE 2 : NIVEAUX D’INTERVENTIONS POUR LE MAINTIEN ET LA CONSOLIDATION DU STATUT FDAL

ANNEXE 3 : NOTE D’ORIENTATION POUR LA FIN DE LA DEFECATION A L’AIR LIBRE EN SITUATION D’URGENCE

ANNEXE 4 : FEUILLE DE ROUTE FDAL

ANNEXE 5 : BUDGET

ANNEXE 6 : FICHE D’EVALUATION DE L’ETAT DES LIEUX DES VILLAGES ABANDONNES

ANNEXE 7 : LATRINES FAMILIALES A PROMOUVOIR DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FDAL AU BURKINA FASO

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFDH	: Approche Fondée sur les Droits Humains
ATPC	: Assainissement Total Piloté par la Communauté
ATPL	: Assainissement Total Porté par les Leaders
CASEM	: Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
CAP	: Connaissance, Attitudes et Pratiques
CAPA	: Cadre Partenarial
CSD-EEA	: Cadre Sectoriel de Dialogue Environnement, Eau et Assainissement
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CPE	: Comité Provincial d'Evaluation
CVD	: Conseil Villageois de Développement
DAL	: Défécation à l'Air Libre
DGA	: Direction Générale de l'Assainissement
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DLM	: Dispositif de Lavage des Mains
DREA	: Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
DREDD	: Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
FDAL	: Fin de Défécation à l'Air Libre
ImS	: Intermédiation Sociale
IRC	: International Rescue Committee
MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
FFOM	: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

IEC/CCC	: Information-Education –Communication/ Communication pour le Changement de Comportement
PCD-AEPA	: Plan Communal de Développement en Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PHAST	: Participatory Hygiene And Sanitation Transformation
PN-AEUE	: Programme National d’Assainissement des Eaux Usées et Excrétas
PNDES	: Plan National de Développement Economique Social
PS-EEA	: Politique Sectorielle Environnement- Eau-Assainissement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SARAR	: Self-esteem, Associative strength, Resourcefulness, Action planning, Responsibility
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
VAD	: Visite à Domicile

RESUME

Le gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2016-2030, particulièrement l'OOD 6.2 relatif à l'assainissement des eaux usées et excréta, à travers son Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas (PN-AEUE) 2016 – 2030. Les objectifs spécifiques 1 et 2 du PN-AEUE visent l'éradication de la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement, en milieux rural et urbain.

De l'état des lieux de la lutte contre la pratique de la Défécation à l'Air Libre (DAL) au Burkina Faso, plusieurs approches communautaires ont été mises en œuvre sur le terrain pour susciter le changement de comportement social favorable à l'hygiène et à l'assainissement. Ces approches se résument entre autres à l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC), l'intermédiation sociale (ImS), la Communication pour le Changement de Comportement (CCC), le marketing de l'assainissement, l'Assainissement Total Porté par les Leaders (ATPL) etc. La mise en œuvre de l'ATPC a contribué globalement à la certification de 333 villages en 2020 soit 12,83% pour une cible de 2 596 villages à certifier.

Pour accélérer l'atteinte de DAL en fin 2030, le présent document a été élaboré pour orienter les acteurs sur la mise en œuvre efficace et efficiente des interventions de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au Burkina Faso. Son élaboration a suivi un processus participatif et inclusif en s'appuyant sur les orientations issues de la réflexion nationale sur la mise en œuvre de l'ATPC.

L'objectif global du document est de mettre à la disposition des acteurs un document d'orientation pour renforcer la coordination, la planification et le suivi-évaluation des actions de promotion des bonnes pratiques en vue d'accélérer le processus de la Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) au Burkina Faso. Il comprend trois (03) axes d'interventions à savoir (i) Amélioration du dispositif de mise en œuvre, (ii) Amélioration des capacités opérationnelles des acteurs et (iii) Mécanismes de Financement dont leurs modalités de mise en œuvre ont été décrites.

Le document d'orientation donne des directives techniques pour atteindre la FDAL en milieux rural, péri urbain et urbain ainsi que pour la relance des villages déclenchés et abandonnés. Aussi, en situation d'urgence humanitaire, des orientations ont été faites pour l'atteinte de la FDAL. Le coût de la mise en œuvre des activités s'élève à environ **61 000 millions de francs CFA**.

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du document d'orientation des acteurs s'appuiera sur le Dispositif Intégré de Suivi-Evaluation (DISE).

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas (PN-AEUE) constitue le document de référence et le cadre programmatique des interventions au Burkina Faso dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et Excrétas à l'horizon 2030. Ce programme, adopté en 2017, s'inscrit dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment le sous-point 6.2 de l'ODD 6 et de la Politique Sectorielle Environnement - Eau - Assainissement (PS-EEA).

L'objectif général du programme est d'« assurer un assainissement durable des eaux usées et Excrétas ». Il est décliné en cinq (5) objectifs spécifiques, sept (07) actions principales et plusieurs activités pour l'atteinte des résultats majeurs. La mise en œuvre du PN-AEUE s'appuie, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, sur les interventions telles que la promotion des approches communautaires, la promotion des autoréalisations de latrines, le développement de l'assainissement autonome ainsi que la recherche des solutions adéquates pour la gestion sécurisée et la valorisation des boues de vidange.

Les objectifs spécifiques 1 et 2 du PN-AEUE (2016-2030) visent l'éradication de la Défécation à l'Air Libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement, en milieu rural et urbain. Pour l'atteinte de ces objectifs, il a été retenu, particulièrement en milieu rural, la mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) comme porte d'entrée pour la Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL). En milieu urbain et péri urbain, une stratégie FDAL est en expérimentation dans certaines communes.

La mise en œuvre du programme se fait à travers des plans d'action quinquennaux, dont la première phase couvrait la période 2016-2020. A l'achèvement de cette phase, une évaluation à mi-parcours du programme a été conduite afin de juger son efficacité, son impact, sa durabilité et sa viabilité pour l'élaboration du nouveau Plan Quinquennal d'Actions (PQA) 2021-2025.

Des résultats de cette évaluation, il ressort que sur la période 2016-2020, la mise en œuvre de l'action 1 a contribué globalement à la certification de 333 villages soit 12,83% pour une cible de 2 596 villages à certifier.

Au regard de ces résultats, l'atteinte de la Fin de Défécation à l'Air Libre que le pays s'est fixée en fin 2030, semble aujourd'hui être irréalisable et même utopique.

De même, en milieu urbain et péri urbain, la défécation à l'air libre est une pratique qui demeure encore bien ancrée et elle perdure notamment dans les zones non loties. Son éradication semble

le plus délicat à réaliser dans ce contexte, compte tenu de la complexité du milieu urbain en général dû à la difficulté d'obtenir l'adhésion de tous les membres de la communauté (hétérogène).

Ainsi, dans un contexte de rareté des ressources et de démographie galopante, il serait primordial de trouver des mécanismes durables et harmonisés d'accélération des interventions pour l'atteinte de l'éradication de la DAL à l'horizon 2030 au Burkina Faso.

C'est dans l'optique de booster l'accélération de la FDAL que le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement en collaboration avec ses partenaires, a entrepris l'élaboration du présent document d'orientation technique des acteurs pour la mise en œuvre efficace et efficiente des interventions de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au Burkina Faso en complément des documents stratégiques existants¹. Il se focalise sur les actions prioritaires et les mécanismes d'intervention, de financement et de coordination des actions pour l'atteinte des objectifs de la FDAL.

Il comporte six (06) parties que sont :

- la définition des concepts ;
- l'état des lieux de la lutte contre la pratique de la défécation à l'air libre au Burkina Faso ;
- les orientations pour la Fin de la Défécation à l'Air Libre ;
- les modalités d'interventions ;
- les modalités de financement ;
- la coordination des interventions pour la Fin de la Défécation à l'Air Libre.

I. DEFINITION DES CONCEPTS

Certains concepts employés dans le cadre de ce document ont été définis ci-dessous.

- **Acteur/Structure de mise en œuvre**

C'est une entité qui met en œuvre des activités dans le domaine de l'assainissement sur le terrain.

¹ Stratégie et guide d'orientation pour la mise en œuvre de l'ATPC au Burkina Faso, MEA 2014 ;
Guide IMS pour l'Hygiène et l'AEUE en milieux rural et semi urbain, MARHASA 2015 ;
Stratégie FDAL en milieu urbain et périurbain, ONEA 2018.

- **Assainissement² :**

L'assainissement au Burkina Faso peut être défini comme un ensemble d'actions permettant d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles.

Il ne consiste donc pas seulement à fournir des ouvrages, mais aussi à la mise à disposition des services dans un contexte social, institutionnel et financier adéquat.

- **Assainissement total piloté par la communauté³ :**

C'est une approche participative qui facilite la prise de conscience, suivie d'une décision collective d'une communauté à s'auto-développer en assainissement. Elle est une nouvelle approche en assainissement qui ne se focalise pas sur la construction des latrines, mais plutôt sur la motivation d'une communauté à devenir « FDAL » et à maintenir cet état.

L'ATPC se réalise à travers cinq (5) phases successives :

- **Pré-déclenchement**

C'est la phase de préparation du terrain qui est constituée de trois sous-étapes :

- ✓ l'identification de la communauté (autorités communales et villageoises) ;
- ✓ l'instauration du climat de confiance ;
- ✓ la collecte de données.

- **Déclenchement**

C'est la phase qui consiste à susciter l'engagement collectif de la communauté à travers l'utilisation des séquences et outils participatifs suivants :

- ✓ l'introduction de la séance de déclenchement ;
- ✓ la cartographie sociale ;
- ✓ la marche environnementale ou marche de la honte ;
- ✓ le calcul de la quantité des excréta ou matières fécales ;
- ✓ le calcul des dépenses médicales ;
- ✓ les voies de contamination ;
- ✓ la contamination fécale-orale ;
- ✓ le plaidoyer des enfants ;

² Stratégie et guide d'orientation pour la mise en œuvre de l'ATPC au Burkina Faso, MEA 2014 , page 16

³ ATPC/ Guide d'orientation pour le Burkina Faso, septembre 2014, page 16

- ✓ l'engagement communautaire ;
- ✓ l'élaboration du plan communautaire ;
- ✓ la restitution communautaire.

- **Post-déclenchement**

C'est l'étape d'accompagnement de la communauté dans la concrétisation de leur prise de décision en faveur du changement de comportements. Cela consiste à :

- ✓ la mise en place des comités villageois/quartier (CAV/Q) ;
- ✓ la planification des actions (élaboration des plans d'action communautaires) ;
- ✓ le suivi du processus par les acteurs de mise en œuvre.

- **Déclaration FDAL**

C'est le constat de l'arrêt de la défécation à l'air libre et l'amélioration des pratiques d'hygiène dans un village ou quartier. Elle enclenche le processus de certification FDAL dudit village/quartier.

- **Certification FDAL**

C'est la confirmation et la reconnaissance officielles de l'état de Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans un village/quartier.

- **Passage à l'échelle**

Elle représente l'expansion du processus dans tous les villages ou dans tout le pays, l'unité de passage à l'échelle à considérer étant la commune.

- **ATPC avec subvention**

C'est la mise en œuvre de l'approche ATPC en apportant une aide financière ou matérielle aux ménages pour réaliser leurs latrines.

- **ATPC sans subvention**

C'est la mise en œuvre de l'approche ATPC en amenant les ménages à réaliser leurs latrines sans appui financier ou matériel.

- **Boues de vidange ou matières de vidange**

Elles se définissent comme des résidus (mélange d'excrétas humains et d'eau) extraits des systèmes d'assainissement non collectifs (latrines ou fosses septiques).

- **Défécation à l'Air Libre (DAL)**

C'est l'acte par lequel un individu utilise la nature pour déféquer. C'est déféquer et laisser les matières fécales à l'air libre.

- **Eau potable**

Elle est une eau claire, limpide, sans saveur que l'on peut consommer sans aucun danger.

- **Eau usée**

C'est une eau polluée par un usage humain constituée de toutes les eaux de nature à contaminer les milieux dans lesquels elles sont déversées, par les polluants physiques, chimiques ou biologiques

- **Excrément**

C'est un mélange de selles et d'urines d'animaux.

- **Excréta**

C'est un mélange de selles et d'urines humaines.

- **Facilitateur**

Membre de la structure de mise en œuvre, il est l'interface entre le projet et la communauté. Son rôle est d'amener la communauté à analyser la situation locale de l'assainissement en vue de déclencher un sentiment de dégoût et de gêne motivant la communauté à arrêter la défécation en plein air.

- **Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL)**

C'est l'arrêt total de l'utilisation de la nature comme lieu de défécation. Une latrine qui n'empêche pas la mouche d'entrer en contact avec les matières fécales et d'y ressortir, peut être représentée une forme de défécation à l'air libre (DAL) à un point fixe.

- **Assainissement Total**

L'assainissement total englobe l'utilisation de latrines améliorées et l'arrêt de la défécation à l'air libre ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement liquide), la gestion des déchets solides, des excréments et le drainage des eaux pluviales.

- **Hygiène**

- Elle représente l'ensemble des règles et pratiques individuelles et collectives nécessaires au maintien de la santé et de la propreté. Elle permet de réduire la propagation des maladies infectieuses et parasitaires.
- **Latrines**

C'est un endroit aménagé de telle sorte qu'un être humain puisse s'y soulager de ses excréta notamment par la défécation. Par rapport à une toilette, la latrine possède une technologie moindre.

- **Leader naturel** ⁴

Le leader naturel se définit comme une personne qui se démarque de manière spontanée durant le processus du déclenchement et les sous-étapes de post-déclenchement. Il joue un rôle important dans l'assainissement de la communauté et l'élimination de la DAL. Il accompagne l'ensemble du processus et prend des actions concrètes visant à éradiquer la DAL avec la communauté.

- **Marketing de l'assainissement**

Il est défini comme étant l'application des meilleures pratiques de marketing social et commercial permettant d'élargir la demande et l'offre pour un assainissement amélioré, en partie parmi les plus démunis selon ⁵ le Water and Sanitation Program (WSP) de la Banque Mondiale.

- **Marketing social**

C'est l'utilisation d'outils issus du marketing commercial afin **de promouvoir l'adoption d'un comportement** qui permet d'améliorer la santé ou le bien-être du public cible ou de l'ensemble de la société⁶.

- **Point focal/Hygiéniste**

C'est une personne désignée par la collectivité locale pour accompagner la mise en œuvre du projet. Dans la plupart des cas, c'est l'agent en charge des questions d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

⁴ Guide de formation des formateurs, Kamal Kar, CLTS, WSSCC, 2010

⁵ Jacqueline DEVINE et Creig KULLMAM : Guide d'introduction au Marketing de l'assainissement, WSP, Septembre 2011.

⁶ Rapport d'analyse et de capitalisation des expériences de marketing social ; version provisoire; GIZ

- **Gestion Hygiénique des Menstrues (GHM) :**

C'est l'utilisation du matériel propre par les femmes et les adolescentes pour absorber ou collecter le sang menstruel. C'est aussi le dispositif mis en place pour leur permettre de prévoir, planifier la venue du cycle et de connaître les moyens ou les modes d'évacuation appropriés du matériel déjà utilisé.

- **Village déclenché et abandonné, déclaré FDAL et abandonné**

C'est un village qui a connu la mise en œuvre de l'ATPC et dont le processus n'a pas été achevé. Le village est dit abandonné, si et seulement si, le processus a été interrompu après le déclenchement ou la déclaration FDAL, au moins pendant trois années consécutives.

- **Intermédiation sociale (ImS) :**

Dans le domaine de l'assainissement, l'Intermédiation Sociale (ImS) est une démarche d'accompagnement des communautés tout au long du projet à organiser pour : (i) planifier les ouvrages d'assainissement à réaliser (ii) acquérir des ouvrages d'assainissement, les utiliser, les gérer et les entretenir (iii) acquérir les comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement en vue d'améliorer leur cadre de vie

II. ETAT DES LIEUX DE LA LUTTE CONTRE LA PRATIQUE DE LA DEFECATION A L'AIR LIBRE AU BURKINA FASO

En rappel, l'éradication de la défécation à l'air libre au Burkina Faso s'est matérialisée par la mise en œuvre des approches communautaires et la réalisation des ouvrages d'assainissement.

2.1. Etat des lieux de la mise en œuvre des approches communautaires

2.1.1. Etat des lieux de la mise en œuvre de l'ATPC

Au Burkina Faso, une stratégie nationale de mise en œuvre de l'ATPC adaptée au contexte national et assortie d'un guide d'orientation a été adoptée en 2014. Cela a été une avancée sur le plan institutionnel et opérationnel pour booster le domaine de l'hygiène et l'assainissement et mettre fin à la défécation à l'air libre à travers l'intervention d'une diversité d'acteurs sur le territoire national.

Du bilan de la mise en œuvre de l'ATPC en 2019, seulement 327 villages sont certifiés FDAL, soit un taux de certification de 14,2% sur 8892 villages que compte le pays⁷. Cette faible performance dénote de l'existence d'un certain nombre d'insuffisances qui freinent l'atteinte de la FDAL.

Pour corriger ces insuffisances et recentrer les efforts pour l'accélération vers l'atteinte des objectifs de Fin de Défécation à l'Air Libre d'ici 2030, la Direction Générale de l'Assainissement (DGA) a réalisé en 2020, un état des lieux de la mise en œuvre de l'approche. Cela a permis d'analyser les différents facteurs sur la base de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les effets / impact et la durabilité des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'ATPC au Burkina Faso sur le plan politique, stratégique, institutionnel, opérationnel, législatif et réglementaire. De l'état des lieux, il ressort entre autres que :

- Au niveau opérationnel, plusieurs acteurs mettent en œuvre l'approche dans toutes les régions du pays et cela a permis le déclenchement de 3 546 villages. Cependant, le processus n'a pas été achevé dans tous les villages déclenchés et 787 villages abandonnés ont été enregistrés pour diverses raisons dont l'arrêt de projet, l'absence de subvention de latrines et la non implication des communautés dans la mise en œuvre des projets. Aussi, la coexistence des deux types d'intervention sur le terrain (ATPC avec subvention et ATPC sans subvention) et la non opérationnalisation du dispositif de suivi ne garantissent pas toujours l'atteinte des objectifs d'éradication de la DAL, etc.
- Au niveau politique et stratégique, il faut noter l'adoption de documents d'orientation qui encadrent les interventions dans le domaine de l'assainissement. Cependant, ces documents ne sont pas suffisamment diffusés auprès des acteurs pour leur appropriation. Aussi, l'absence d'une stratégie pour le maintien et la consolidation des acquis de la certification FDAL ainsi que l'absence d'une stratégie de gestion des boues de vidange ont été relevées.
- Au plan institutionnel, la coordination de la mise en œuvre de la stratégie de l'ATPC est portée par le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement, ses structures déconcentrées et rattachées. En termes d'acquis, il faut noter l'existence de structures dédiées à l'assainissement (niveau central, régional et provincial) et des ministères partenaires.

⁷ Rapport Bilan National du PN-AEUE 2019

- Au plan législatif et réglementaire, de nombreux textes énonçant les principes fondamentaux de l'accès à l'assainissement ont été adoptés. Ils définissent les rôles des différents acteurs mais comportent des insuffisances : l'omission de certains acteurs majeurs (l'Etat central, les OSC et les PTF), les rôles et responsabilités des communes qui ne sont pas clairement définis.

2.1.2. Etat des lieux de la mise en œuvre des autres approches communautaires

Le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement et ses partenaires mettent en œuvre d'autres approches communautaires sur le terrain en vue de susciter un changement de comportement social favorable à la pratique des bonnes règles d'hygiène et d'assainissement. Ces approches se résument entre autres à des sensibilisations de masse et de proximité. Il s'agit de l'Intermédiation Sociale (ImS) en milieu rural et urbain, la Communication pour le Changement de Comportement (CCC), le marketing de l'assainissement, l'Assainissement Total Porté par les Leaders (ATPL)...

Du rapport d'évaluation du plan d'action PN-AEUE (2020), il ressort que de 2016 à 2020, les actions de sensibilisation des communautés rurales, par les approches collectives ou de proximité ont permis de toucher plus de 5 millions de personnes. Aussi, d'autres actions dans le cadre des Journées Mondiales des Toilettes (JMT), de Lavage des Mains (JMLM) et les nuits de l'assainissement ont permis de toucher des millions de personnes à travers les émissions radiophoniques et télévisuelles.

Cependant, la mise en œuvre de ces actions ne s'est pas faite sans difficultés. On peut citer entre autres, la non-conformité du déroulement de certaines approches, les pesanteurs socio-culturelles et la cohabitation de différentes approches de promotion de l'assainissement parfois divergentes. A cela s'ajoute le fait que l'octroi de la subvention n'est pas toujours orienté vers les personnes vulnérables, ni combiné à des actions de sensibilisation.

2.2. Etat des lieux des réalisations d'ouvrages

Concernant les réalisations d'ouvrages, le rapport national du PN-AEUE en 2020 présente le bilan suivant :

- En milieu rural, le taux d'accès à l'assainissement est de **19,9%** pour une cible de 19%, soit une population totale desservie de **2 941 898 personnes**. Sur la période 2016-2020,

ce sont **137 714** latrines familiales, **8 134** puisards domestiques et **5 199** latrines institutionnelles et publiques qui ont été réalisées.

- En milieu urbain, le taux d'accès à l'assainissement est de **38,6%** pour une cible de 42%, soit une population totale desservie de **2 357 389 personnes**. Le récapitulatif des réalisations physiques en assainissement en milieu urbain pour la période 2016-2020 fait état de **56 422** latrines familiales, **37 826** puisards domestiques, **559** latrines institutionnelles et publiques, **02** STBV (Zagtouli et Sourgoubila), **37** raccordements au réseau collectif et une extension du réseau collectif de **19,3 km**.

Sur le plan national, le taux d'accès à l'assainissement est de **25,3%** pour une cible de **25,6%** et la population totale desservie est de **5 299 287** personnes. L'état de réalisation des ouvrages laisse prédire que les objectifs à l'horizon 2030 ne seront atteints que si l'on triple ou quadruple les efforts déjà fournis dans les prochains plans quinquennaux. En effet, les taux des réalisations physiques des latrines familiales, suivent des rythmes qui ne laissent pas prédire une atteinte des cibles en 2030. Cela est dû au fait que l'assainissement ne constitue toujours pas une priorité pour les communautés. Au niveau des ouvrages institutionnels et publics, malgré la bonne performance des réalisations, on note une mauvaise planification et surtout un mauvais ciblage des lieux / sites à doter en latrines. En outre, la rareté des ressources constitue un frein à l'atteinte des cibles dans la réalisation des ouvrages.

Pour l'accélération de l'atteinte de la FDAL en 2030, il est nécessaire de mettre l'accent d'une part sur les approches communautaires et d'autre part sur le suivi de la planification des acteurs de mise en œuvre par les structures en charge de l'assainissement.

III. ORIENTATIONS POUR L'ACCELERATION DE LA FDAL

Se basant sur le bilan de la mise en œuvre du PN-AEUE sur la période 2016-2020, les principaux défis résident dans la poursuite et l'accélération des efforts déjà engagés pour l'éradication de la défécation à l'air libre au niveau national. Ces efforts doivent donc être orientés sur la définition et l'opérationnalisation d'approches innovantes en matière de promotion de l'assainissement.

3.1. Objectifs

L'objectif général est de mettre à la disposition des acteurs un document d'orientation pour renforcer la coordination, la planification et le suivi-évaluation des actions de promotion des

bonnes pratiques en vue d'accélérer le processus de la FDAL au Burkina Faso. De façon spécifique, il s'agit de :

- harmoniser les démarches d'interventions des acteurs sur le terrain en vue d'un meilleur suivi des activités et de meilleurs résultats ;
- encadrer les modalités d'octroi de la subvention des ouvrages normés ;
- renforcer les mécanismes de coordination et de financement de l'assainissement.

3.2. Axes d'intervention pour l'accélération de la FDAL

Au regard des objectifs attendus, les interventions de promotion de l'assainissement s'appuieront sur les axes d'interventions suivants :

Axe 1 : Amélioration du dispositif de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre sera amélioré à travers les actions suivantes :

- diffusion des documents de stratégie, d'orientation et des guides de promotion de l'assainissement pour l'accélération et le maintien de la FDAL au Burkina Faso à l'horizon 2030 ;
- implication des services techniques du ministère en charge de l'assainissement à l'élaboration de projets en réponse aux appels à projets des bailleurs de fonds.;
- mise en place d'un pool/répertoire de formateurs sur les approches communautaires pour la FDAL ;
- renforcement du dispositif des suivi-supervisions et de coordination des activités de la FDAL à tous les niveaux (central, déconcentré, décentralisé, local...) ;
- réalisation d'études situationnelles des villages certifiées FDAL ;
- élaboration d'un plan de communication pour le PN - AEUE;
- mise à l'échelle de l'approche ATPC et de la stratégie FDAL en milieu urbain ;
- relance des villages abandonnés par l'utilisation des approches innovantes et combinées (ATPL- ATPC- CCC- Marketing de l'assainissement) pour l'atteinte et le maintien de la FDAL;
- promotion de la réalisation des ouvrages normés afin de garantir la durabilité, la sécurité et le confort des utilisateurs ;
- renforcement le dispositif de suivi évaluation des actions d'hygiène et d'assainissement ;
- opérationnalisation de la base de données ATPC et du Système Unifié Digitalisé (SUD) de l'ONEA.

Axe 2 : Amélioration des capacités opérationnelles des acteurs

Le renforcement des capacités des acteurs se fera à travers les actions suivantes :

- promotion des associations locales pour la mise en œuvre des activités de promotion de la FDAL ;
- priorisation des approches communautaires dans la mise en œuvre des projets ;
- élaboration de module de formation pour la FDAL ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation des acteurs de l'Assainissement ;
- formation/mise à niveau des acteurs et des professionnels des médias sur les approches communautaires (ATPC, autres approches participatives, marketing de l'assainissement) pour la FDAL ;
- formation/mise à niveau des comités d'évaluation/certification provinciaux et départementaux des villages;
- déclenchement institutionnel systématique en amont des interventions pour la FDAL ;
- création d'une plateforme d'échanges en matière d'intervention pour la FDAL ;
- renforcement de capacités des ATC, des CAV/Q pour accompagner les ménages dans le maintien de leur statut FDAL ;
- organisation et participation à des rencontres d'échanges d'expériences en matière d'hygiène et d'assainissement principalement sur la FDAL;
- renforcement des ressources humaines, matérielles et logistiques des services techniques en charge de l'Assainissement et de l'ONEA ;
- accompagnement des artisans maçons pour leur constitution en association ou Groupement d'Intérêt Professionnel;
- accompagnement des artisans à l'accès aux petits équipements et matériels de travail ;
- renforcement des capacités des opérateurs (vidangeurs mécaniques et manuels) de la filière boues de vidanges avec des formations et des équipements appropriées ;
- formation et accompagnement des communes dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communal ;
- former les acteurs de mise en œuvre sur les indicateurs de performance à identifier et les différents outils de suivi de mesure.

Axe 3 : Mécanismes de Financement

La mise en œuvre de cet axe d'intervention nécessite une mobilisation conséquente des ressources. À cet effet, il est prévu les actions suivantes :

- appui à la MOC à travers le transfert des ressources financières prioritairement vers les communes où il existe des villages abandonnés ;
- inscription de lignes dans le budget propre des Collectivités Territoriales pour le financement des actions concourant à l'arrêt de la défécation à l'air libre dans leur commune ;
- élaboration et opérationnalisation d'une stratégie de financement de l'AEUE ;
- recouvrement de diverses taxes en faveur de l'assainissement(application du code de l'hygiène publique) ;
- financement pour la construction des ouvrages d'assainissement à travers la Responsabilité Sociétale des sociétés/Entreprises(RSE) dont les fondements disposent des fonds sociaux ;

- promotion des autoréalisations partout, mais surtout dans les zones où la nature du sol ne présente pas de risque ;
- mener des actions de plaidoyer en vue de la mobilisation des financements pour l'AEUE ;
- appui aux opérateurs privés ayant la volonté d'investir dans l'assainissement auprès des banques et institutions de micro finances pour l'obtention de crédits (gestionnaires privés) ;
- promotion du Partenariat Public Privé (PPP).

IV. MODALITES D'INTERVENTIONS

Les modalités d'interventions vont se faire suivant les axes précédemment définis.

4.1. Axe1 : Amélioration du dispositif de mise en œuvre

L'un des piliers pour l'accélération de la FDAL est la mise en œuvre cohérente de différentes approches de promotion de l'assainissement afin d'asseoir et/ou de renforcer les pratiques positives au niveau de la communauté. Au Burkina Faso, la stratégie de l'ATPC constitue la porte d'entrée pour la mise en œuvre des projets de promotion de l'assainissement. Les expériences de mise en œuvre constituent un tremplin pour une accélération de la FDAL au Burkina Faso qu'il convient de renforcer. De ce fait, il est nécessaire que les acteurs soient mobilisés autour d'une idée centrale qu'est la combinaison d'approches complémentaires dans leurs interventions. Il s'agit de l'assainissement total piloté par la communauté (ATPC), la communication pour le changement de comportement et le développement (CCC et C4D) et le marketing de l'assainissement (San Mark) pour créer la demande en ouvrage d'assainissement, modifier les comportements et développer l'offre de service d'assainissement.

Dans la mise en œuvre des différentes interventions, les acteurs doivent dérouler les approches suivantes pour l'atteinte des objectifs de la FDAL.

4.1.1. Approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC)

En rappel, l'Assainissement Total Piloté par la Communauté est une approche qui a pour but la Fin de la Défection à l'Air Libre (FDAL) au sein d'un village / quartier, d'un camp de réfugiés, de site d'accueil de PDI ou de village / quartier hôte. Pour mener à bien cette approche, il faut une bonne compréhension des différentes étapes définies dans sa mise en œuvre. Les acteurs doivent :

- **Au niveau de la phase préparatoire :**

- faire valider les documents de projet par les acteurs de coordination au niveau Central ;
- identifier les zones propices à la mise en œuvre de l'approche de concert avec les services techniques compétentes (services déconcentrés en charge de l'assainissement et Communes) ;
- utiliser l'approche commune (cibler les villages d'une même commune) pour éviter le saupoudrage. En effet, en concentrant les efforts, cela va favoriser l'effet tâche d'huile et donner de meilleurs résultats palpables ;
- conduire des études de Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) avant la mise en œuvre des activités du projet afin de faciliter le suivi-évaluation de concert avec les directions régionales en charge de l'assainissement, de la santé et de l'éducation de la zone d'intervention. Le rapport de l'étude doit être validé et partagé aux différents acteurs.

En situation d'urgence, la validation du choix des sites doit se faire par la Direction Provinciale en charge de l'Assainissement, en collaboration avec la commune et la direction provinciale en charge de l'action humanitaire et le cluster WASH pour éviter la présence de plusieurs acteurs sur les mêmes sites et villages hôtes afin d'optimiser les interventions.

Aussi, les acteurs doivent renforcer le climat de confiance avec les leaders communautaires des camps de réfugiés, sites de PDI, villages/quartiers hôtes.

- Au niveau de la phase de mise en œuvre :

- tenir des ateliers communaux d'information (déclenchement institutionnel) en présence de tous les acteurs concernés ;
- assurer la formation des acteurs (agents du service déconcentré en charge de l'assainissement, Associations, CPE, ONG, facilitateurs, communes, professionnels de médias...) ;
- procéder au pré-déclenchement des villages conformément aux orientations du guide de mise en œuvre de l'ATPC ;
- intégrer le marketing de l'assainissement dans le cycle du projet FDAL, notamment dans la phase post déclenchement ;
- assurer la formation et l'équipement des maçons locaux des villages déclenchés ;
- ;

- promouvoir la réalisation des ouvrages normés auprès des populations lors des premiers suivis après le déclenchement (confère annexe 7);
- assurer la mobilisation et la formation des opérateurs privés pour la mise en place du marché de l'assainissement ;
- déclencher les villages suivants les étapes décrites dans le guide d'orientation de mise en œuvre de l'ATPC ;
- procéder à la mise en œuvre des activités du post-déclenchement conformément aux orientations du guide de mise en œuvre de l'ATPC ;
- introduire les questions liées à la subvention des ouvrages une fois que le village est déclaré FDAL pour accompagner les personnes indigentes⁸ et aussi pour la réalisation des ouvrages institutionnels et communautaires;
- procéder à la certification des villages conformément aux orientations du guide de mise en œuvre de l'ATPC ;
- réaliser une capitalisation continue couronnée d'une étude d'évaluation des évidences à la fin de la mise en œuvre du projet ;
- assurer le maintien du statut FDAL conformément aux orientations du guide de mise en œuvre de l'ATPC et de la note de durabilité FDAL annexée au présent document.

En situation d'urgence, les acteurs doivent, pendant la mise en œuvre :

- Doter les femmes et filles de kits GHM et de pots pour la défécation des enfants en bas âge ;
- Equiper les membres du CAV/Q/S en kit d'hygiène et d'assainissement (balai, seau, poubelle, savon, gants, pots etc.) ;
- Renforcer les capacités des relais communautaires (CAV/Q/S), à l'utilisation d'outils numériques de suivi ;
- Equiper les relais communautaires (CAV/Q/S) d'outils numériques permettant de faire un suivi à distance ;
- Mener des actions de sensibilisation (causeries éducatives, théâtre fora, etc.) prenant en compte les aspects liés au Genre et la GHM dans le processus pour la FDAL ;
- Renforcer le suivi pour s'assurer de l'exécution du plan d'actions et estimer le niveau d'atteinte vers la FDAL.

⁸ Confère document critères de l'action sociale

Pour l'atteinte et le maintien du statut FDAL, les acquis du déclenchement doivent être renforcés par des activités de communication pour le changement de comportement de façon continue.

4.1.2. Démarche pour mettre fin à la défécation à l'air libre en milieu urbain et péri urbain (SFDAL)⁹

La mise en œuvre d'action pour la FDAL en milieu urbain et péri-urbain s'appuiera sur une démarche participative fondée sur le « Déclat communautaire » dont le but ultime est l'obtention du statut FDAL. Le secteur est l'entité appropriée dans le cadre de l'implémentation de cette démarche. Les actions phares suivantes doivent être menées :

Etat des lieux : étude de référence

La collecte d'informations à cette étape sur la situation socio-sanitaire, économique, géographique, démographique de la population concernée permettra d'utiliser une démarche appropriée en prenant en compte des informations collectées sur les communautés et de choisir les stratégies de communication adaptées au contexte pour atteindre les objectifs. L'étude utilisera les outils classiques en matière de collecte des données dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement, (outils d'étude CAP, outils sensibles au genre, les Visites à Domicile (VAD) et des visites des lieux publics) pour mieux apprécier la situation en matière d'hygiène et d'assainissement particulièrement, la DAL.

Réalisation d'un déclat institutionnel

L'objectif poursuivi à travers le déclat institutionnel est la mobilisation des acteurs institutionnels afin de susciter leur adhésion au processus de la FDAL en milieu urbain et péri urbain.

Les outils ci-dessous peuvent être utilisés aussi bien pour le déclat institutionnel que pour les actions de mise en œuvre de la stratégie :

- Cartographie des acteurs ;
- Photos de fierté de la localité ;
- Photos/Vidéos choquantes ;
- Image Diarrhée avec ingestion de caca ;

⁹ Stratégie pour mettre fin à la défécation à l'air libre en milieu urbain et péri urbain (SFDAL)

- Les voies de contamination ;
- Lettre d'engagement et l'élaboration du plan d'action ;
- Visite de terrain ;
- Mass Média.

Réalisation de déclics communautaires

Le déclic communautaire est fondé sur la stimulation d'un sentiment collectif de dégoût et de honte chez les membres de la communauté en les confrontant à la réalité crue de la Défécation à l'Air Libre et ses impacts sur la communauté toute entière.

Le déclic communautaire se déroulera selon les étapes suivantes :

Pré déclic

Dans les communautés où la mobilisation sociale est difficile, il serait important d'impliquer les personnes ressources des secteurs/zones dans les déclics institutionnels.

Identifier les secteurs ou zones propices à la réalisation du déclic sur la base de l'étude de référence.

Déclic

Le déclic communautaire utilisera une série d'outils appropriés pour démontrer aux populations les impacts négatifs de la défécation à l'air libre et créer en eux des émotions et une prise de conscience collective afin de les amener à décider ensemble et à assumer un rôle de premier plan pour mettre fin à la défécation à l'air libre (FDAL). Les outils sont :

- la cartographie des zones de défécation.
- la visite environnementale.
- le test du verre d'eau,
- le calcul de la quantité de « caca » ;
- les dépenses médicales ;
- l'engagement communautaire et élaboration de plan d'action, etc.

4.1.3. Communication pour le Changement de Comportement et le développement (CCC et C4D)

Elle peut être définie comme étant un processus stratégique de recherche et développement de matériels de communication visant à favoriser des effets positifs sur le plan sanitaire, social ou

économique. La CCC s'appuie sur une recherche formative pour comprendre à la fois les facteurs ou les déterminants du comportement qui influencent la demande des ménages, les points faibles et les opportunités de la chaîne d'approvisionnement du domaine de l'assainissement (WSP, 2012). Son objectif est de motiver les populations à modifier ou à adopter un comportement cible dans la dynamique du développement durable.

Cette approche utilisera les diverses méthodes et techniques de communication identifiées sur la base des résultats de l'état des lieux du statut du village pour guider la conception d'outils/supports adéquats de communication. De ce fait, tout acteur du domaine de l'assainissement doit mettre un accent sur les méthodes et techniques de communication ci-après pour renforcer les actions menées sur toute la durée du projet : la Communication Interpersonnelle, la Communication de Masse et le Plaidoyer¹⁰.

4.1.4. Mobilisation sociale

La mobilisation sociale peut être définie comme un processus visant à rallier à l'action un grand nombre de personnes, afin de réaliser un but social commun à travers des efforts et des contributions de tous et cela à moindre coût pour le programme ou l'institution.

La mobilisation sociale permet de susciter un engagement politique, d'obtenir une contribution volontaire de tous les partenaires, de motiver les prestataires et les utilisateurs des services. Elle permet aussi d'encourager les gens à identifier leurs besoins et à revendiquer leur satisfaction, de s'organiser pour mener une action conjointe.

Lorsque la mobilisation sociale se limite à rallier à l'action les principales personnes cibles ou les ressources au sein d'une communauté, on parle de mobilisation communautaire.

4.1.5. Marketing de l'assainissement (San Mark)

Le marketing de l'assainissement est une combinaison de la CCC et des meilleures pratiques du marketing social. Le principe du marketing social est de faire des bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement, des « biens commercialisables pour augmenter la demande et l'offre de services sanitaires améliorés ».

Les acteurs doivent :

¹⁰ Guide d'intermédiation sociale en assainissement des eaux usées et excréta en milieu urbain et péri-urbain

- conduire une étude diagnostique de marché pour analyser la capacité des ménages à s’offrir les services fournis par le marketing de l’assainissement ;
- intégrer le marketing de l’assainissement juste après le déclenchement des villages dans le cadre de la promotion de la FDAL ;
- informer les communautés des modalités d’acquisition des produits du marché de l’assainissement suivant la capacité des ménages ;
- renforcer les capacités des acteurs locaux sur le concept du marketing de l’assainissement ;
- mener des activités connexes telles que : les jeux WASH, la mise en place de clubs de santé scolaires dans les écoles; la mise en place et l’équipement de Clubs de Santé Scolaire (CSS) ; la réalisation des émissions radiophoniques ;
- promouvoir le marché de l’assainissement à travers des acteurs privés qui vont investir, commercialiser des matériaux de construction de latrines et des accessoires d’hygiène à faibles coûts, transporter et même installer des latrines pour tirer un profit de son investissement.

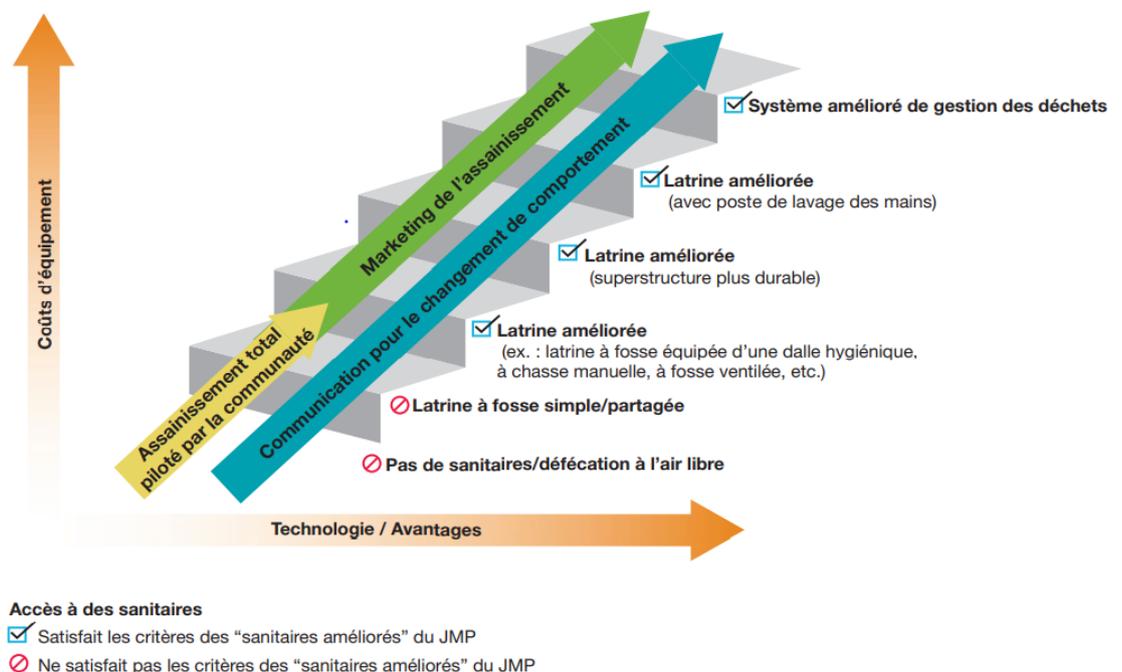


Figure 1 : Combinaison des approches communautaires pour l'atteinte de la FDAL

La figure montre comment les approches peuvent être combinées pour modifier les comportements en matière d’assainissement et augmenter la demande et l’offre de produits et

services d'assainissement que peut offrir le marketing de l'assainissement. Cette combinaison des approches contribuera non seulement à l'accélération de la fin de la défécation à l'air libre mais aussi à l'accroissement du taux d'accès à l'assainissement et l'adoption de comportements pérennes en matière d'assainissement.

4.2. Axe2 Amélioration des capacités opérationnelles des acteurs

La mise en œuvre de cet axe se fera à travers la définition du rôle et des responsabilités des groupes d'acteurs qui assurent la promotion de la FDAL : l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé, les ONG/Associations, la société civile et les partenaires techniques et financiers. Il est attendu que chaque acteur joue efficacement et pleinement les rôles qui leur sont assignés.

Le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement, qui assure le leadership institutionnel dans la promotion de la FDAL, doit œuvrer en concertation avec les départements ministériels en charge de l'éducation, de la santé, de l'habitat, de la décentralisation, de la recherche scientifique et des finances pour la coordination des actions. Les acteurs de coordination et leurs rôles sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Acteurs de coordination et leurs rôles

Acteurs	Missions/Rôles
Le MEEEA	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le pilotage et la coordination ; - Mobiliser les ressources ; - Définir les orientations stratégiques ; - Développer des projets/programmes d'accélération de la FDAL ; - Délivrer le certificat de reconnaissance du statut FDAL de la région.
Les Directions Générales en charge de l'Assainissement/ DG -ONEA	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les politiques et stratégies en matière d'assainissement ; - Mettre en œuvre les orientations stratégiques ; - Assurer le leadership dans la mise en œuvre des actions des autres acteurs en matière de FDAL ; - Tenir des rencontres de concertation et assurer une bonne coordination des interventions des acteurs (ONG et PTF) ; - Assurer le renforcement des capacités des acteurs ; - Mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre des activités et la pérennisation des acquis ; - Capitaliser et partager les expériences.
La Direction Générale en charge de la Préservation de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en œuvre des actions de préservation de l'environnement ; - Assurer la prise en compte de la réglementation en matière de préservation de l'environnement.

Acteurs	Missions/Rôles
La Direction Générale de l'Economie et de la Planification / Direction Générale du Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des projets et programmes d'assainissement ; - Affecter des ressources suffisantes pour les activités de promotion de l'assainissement.
La Direction Générale en charge de la Santé et de l'hygiène publique	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en œuvre des actions de promotion de l'hygiène ; - Mettre en œuvre les activités de promotion de la santé de la population ; - Rendre disponible les données sur l'état de santé des populations en rapport avec les maladies hydriques et celles liées au manque d'hygiène et d'assainissement avant et après la mise en œuvre des activités d'AEUE.
Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) / Institutions de micro finance	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le financement des projets AEUE ; - Participer au suivi de la mise en œuvre des actions pour la FDAL ; - Poursuivre les financements en cours tout en intégrant progressivement les orientations du présent document dans les nouveaux projets.
Les collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des activités d'AEUE ; - Assurer le suivi de la mise en œuvre des activités d'AEUE ; - Prendre en compte l'AEUE dans les documents de planification ; - Appuyer l'organisation et la reconnaissance des associations communautaires ; - Veiller au respect des critères d'octroi des subventions des ouvrages ; - Promouvoir l'intercommunalité dans la mise en œuvre des activités d'AEUE ; - Créer des conditions favorables au marché de l'AEUE.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des actions sur le terrain, une plus grande implication des acteurs à tous les niveaux s'avère nécessaire.

Tableau 2: Acteurs de mise en œuvre et leurs rôles

Acteurs	Missions/Rôles
La population/Ménages	<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer les besoins sur la base de l'auto-analyse ; - Prendre un engagement ferme pour la FDAL et la réalisation des ouvrages normés à terme ; - Assurer la sensibilisation des pairs ; - Développer les relations interpersonnelles et la solidarité communautaire.
Les associations locales communautaires d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre la mise en œuvre des plans d'actions communautaires ; - Assurer la sensibilisation des ménages à la réalisation, l'utilisation, l'entretien et à la maintenance des ouvrages d'assainissement ; - Assurer la mobilisation communautaire et la facilitation des séances d'animation ;

Acteurs	Missions/Rôles
	<ul style="list-style-type: none"> - Susciter la prise de décision par la population ; - Appuyer l'identification des groupes vulnérables pour la subvention des ouvrages d'AEUE.
Les artisans locaux, opérateurs privés	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la réalisation des ouvrages selon les normes en vigueur ; - Promouvoir le marché de l'assainissement à travers la mise à disposition des matériaux de construction des ouvrages ; - Assurer la gestion des ouvrages dans les lieux publics.
Les ONG/Associations (développement humanitaire) et	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise en œuvre opérationnelle des activités terrain ; - Participer à la formation des acteurs impliqués à la mise en œuvre des projets d'AEUE ; - Poursuivre les interventions en cours tout en intégrant progressivement les orientations du présent document dans les nouveaux projets ; - Capitaliser et partager les évidences et les innovations en matière de FDAL auprès des acteurs.
Les communes ou communes en intercommunalités	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la maîtrise d'ouvrage communale en matière d'AEUE ; - Intégrer la thématique de l'AEUE dans les cadres de concertation communaux ; - Assurer la planification et le suivi des activités des acteurs intervenants dans la commune ; - Assurer la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des activités et le maintien de la FDAL ; - Assurer la mise en œuvre et le suivi des activités d'AEUE ; - Participer à la mise en œuvre des activités de communication ; - Assurer le suivi du respect des normes et des prescriptions techniques de réalisations des ouvrages d'assainissement ; - Appuyer la gestion des subventions des ouvrages ; - Exécuter les ressources transférées pour la promotion de l'assainissement et en rendre compte ; - Assurer la collecte et le transfert des informations sur les réalisations des ouvrages d'assainissement de la commune.
La Direction Régionale/ Provinciale en charge de l'Assainissement/ les Centres ONEA	<ul style="list-style-type: none"> - Programmer et budgétiser les activités de promotion de la FDAL ; - Assurer la diffusion des documents stratégiques et guides de promotion de l'assainissement ; - Appuyer la mise en œuvre des activités des acteurs ; - Assurer l'appui à la Maîtrise d'Ouvrage Communale (MOC) ; - Assurer le renforcement des capacités des acteurs ; - Assurer le respect des normes technologiques des ouvrages d'assainissement ; - Assurer la coordination des activités d'AEUE ; - Capitaliser et partager les évidences et les innovations en matière de FDAL auprès des acteurs.
Les Directions Régionales partenaires (en charge de la Santé et de l'hygiène publique, de l'Education Nationale, de l'habitat et de l'action humanitaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer à la promotion de l'hygiène, de l'assainissement et de la protection de l'environnement ; - Participer au suivi des activités FDAL et aux cadres de concertation ; - Rendre disponibles les données nécessaires à la planification des activités de la FDAL ; - Participer à la capitalisation des données d'AEUE.

Acteurs	Missions/Rôles
Gouverneur	<ul style="list-style-type: none"> - Présider les rencontres de coordination et les déclenchements institutionnels ; - Délivrer le certificat de reconnaissance du statut FDAL ; - Contribuer à la résolution des conflits communautaires dans les villages à défis.
Haut-commissaire	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre un arrêté de mise en place du comité provincial d'évaluation (CPE) ; - Présider le comité de certification FDAL des villages ; - Contribuer à la résolution des conflits communautaires dans les villages à défis.
Préfet	<ul style="list-style-type: none"> - Présider le comité d'évaluation FDAL ; - Contribuer à la résolution des conflits communautaires dans les villages à défis.
Les professionnels des médias	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la sensibilisation à travers les émissions éducatives ; - Réaliser des productions journalistiques sur l'hygiène et l'assainissement ; - Contribuer à la diffusion des documents stratégiques de la FDAL et les acquis des interventions des acteurs.

4.3. Axe 3 : Mécanismes de Financement

L'accélération de l'accès à l'assainissement exige d'importants moyens financiers internes ou/et externes.

Pour ce qui est des ressources internes, il faut opter pour les programmes d'allocation budgétaire à long terme, le transfert des ressources financières aux collectivités, les contributions des communautés et les mécanismes endogènes de mobilisation des ressources. Les ressources externes sont constituées de celles mobilisées par les PTF, les ONG et les coopérations décentralisées.

4.3.1. Financement des investissements

Au stade de la conception des projets d'assainissement, la question du financement doit être soigneusement étudiée tenant compte de la capacité des ménages et de la durabilité des ouvrages.

Au niveau opérationnel, le financement des investissements sera assuré à travers les autofinancements et la mise en œuvre de la subvention règlementée.

Autofinancement

L'autofinancement de l'assainissement est une option à privilégier pour encourager les ménages à réaliser eux-mêmes de façon systématique leurs ouvrages d'assainissement. Cela permettra

de responsabiliser davantage les communautés et de développer l'entraide au profit des ménages les plus défavorisés. Les actions suivantes doivent être promues :

- encourager la mise en place d'un système d'aide et de solidarité dans les villages ;
- promouvoir des activités génératrices de revenus (AGR) en soutien à l'assainissement ;
- initier des travaux communautaires et volontaires de réalisation des latrines.

Subvention règlementée

Dans l'optique de l'atteinte et du maintien du statut de fin de défécation à l'air libre, les ménages devraient être accompagnés pour la réalisation des ouvrages conformes aux normes en vigueur. Cependant, il ne s'agira pas de subventionner systématiquement mais de susciter avant tout l'autofinancement des ménages.

Cette subvention de construction des ouvrages sera faite en fonction de l'état de vulnérabilité des ménages afin de booster le taux d'accès à l'assainissement. Elle interviendra à l'issue de la déclaration FDAL et variera de 00% pour les plus nantis à 100% pour les plus indigents. Les éléments d'appréciation de la vulnérabilité du ménage reposeront sur les caractéristiques du Chef de ménage, la composition du ménage, le type d'habitat, les moyens d'existence et l'accès aux services sociaux de base¹¹. Elle s'alignera sur les dispositions décrites dans le document de Procédure harmonisée de mise en œuvre de l'AEUE au Burkina Faso.

La subvention règlementée se déroulera après la déclaration FDAL comme suit :

- identification des bénéficiaires avec l'implication des acteurs suivants : les comités locaux de suivi, les structures déconcentrées en charge de l'assainissement, de l'action sociale et humanitaire et l'acteur de mise en œuvre ;
- validation de la liste des bénéficiaires par les assemblées villageoises et la commune ;
- mobilisation de la contribution du ménage ;
- acquisition des matériaux subventionnés ;
- réalisation des travaux en privilégiant la main d'œuvre locale.

- Pour des sites accueillant exclusivement des PDI, une subvention totale est octroyée pour la réalisation des ouvrages ;

- Pour les localités abritant les communautés hôtes et les sites de PDI, l'ATPC en situation d'urgence appliquera une subvention partielle. Cependant pour les ménages hôtes vulnérables, cette subvention sera totale.

¹¹

4.3.2. Financement des activités transversales ou activités Soft

L'assainissement ne se résumant pas seulement à la réalisation des infrastructures, un accent particulier doit être mis sur la réalisation des activités dites « soft » ou « transversales ». Ces activités sont :

- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour capaciter véritablement les communes qui sont les maîtres d'ouvrage en charge de l'assainissement ;
- la mise en œuvre des approches communautaires et du marketing, qui permettent la promotion de l'hygiène, l'appropriation du service par les ménages et l'augmentation de la demande en incitant ces derniers à investir pour améliorer leur cadre de vie ;
- le renforcement de capacités, qui permet d'outiller les acteurs publics et privés du service d'assainissement à la gestion administrative, technique et financière, ainsi que les professionnels des médias à une meilleure appropriation des questions d'AEUE dans la perspective de leurs productions journalistiques.

Le financement de ces activités est assuré par les acteurs tels que l'Etat, les collectivités territoriales, les ONG/Associations, le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

4.3.3. Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage

Pour une mise en œuvre réussie des dispositions réglementaires en vigueur sur l'AMOC, tous les acteurs impliqués doivent assumer leurs responsabilités en matière d'assainissement.

Les Communes

Les communes doivent prendre en compte l'assainissement dans leur budget communal en :

- mettant en place un service d'assainissement communal ;
- élaborant un plan d'action quinquennal assorti de plan annuel AEPHA ;
- élaborant annuellement un Plan Annuel d'Investissement (PAI) sectoriel prenant en compte les cibles pour l'atteinte et le maintien de la FDAL ;
- créant un dispositif dynamique et pérenne de suivi de l'atteinte de la FDAL de l'ensemble de leurs villages ;

- recherchant des financements spécifiques auprès des partenaires extérieurs (bailleurs de fonds, ONG, coopération décentralisée) pour la mise en œuvre des activités dans le sous-secteur AEPHA.

L'Etat

A travers la subvention, l'Etat doit prendre en compte les activités Soft dans le transfert des ressources financières aux communes. La fréquence de ce transfert doit être régulière afin de garantir la continuité des actions enclenchées. Aussi, les dispositions légales et réglementaires en lien avec le transfert des compétences faisant de l'assistance aux communes un devoir pour l'Etat. Ce dernier a donc l'obligation d'assister les communes à travers ses services déconcentrés en charge de l'assainissement dans la conception, la mise en place des services d'assainissement communaux dès la première année de fonctionnement. Les services déconcentrés doivent donc :

- accompagner les communes dans l'élaboration de leur plan quinquennal AEPHA et PAI sectoriel annuel ;
- veiller à la prise en compte de l'atteinte et le maintien de la FDAL dans les Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) AEPHA des communes.

4.3.4. Mise en œuvre des approches communautaires et du marketing

Les coûts relatifs à la mise en œuvre des approches communautaires doivent être supportés par tous les acteurs. Ainsi, ils doivent prévoir nécessairement un budget conséquent prenant en compte le fonctionnement, l'accompagnement social des ménages, la conception et la production des outils et messages de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ainsi que la communication par les mass média et les productions journalistiques.

L'engagement financier de l'Etat et des communes doit être permanent. Quant aux structures de mise en œuvre de projets d'atteinte de la FDAL, leur engagement financier doit ressortir clairement dans la conception de leurs projets ; cet engagement devra couvrir la phase allant du démarrage du projet jusqu'à la confirmation du statut FDAL (pré-déclenchement, déclenchement, suivi post déclenchement, déclaration FDAL et certification FDAL) de la zone d'intervention.

4.3.5. Activités de renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des acteurs reste dans le processus d'accélération, un moyen d'assurer la bonne mise en œuvre des activités sur le terrain et le bon fonctionnement du service d'assainissement.

Le financement des sessions de renforcement des capacités doit être supporté par tous les acteurs. Ces activités interviennent surtout lors du démarrage du projet FDAL et peuvent se poursuivre tout au long de la mise en œuvre du projet en fonction des besoins.

Les acteurs concernés par les actions de renforcement de capacités sont : les agents techniques des communes et des services déconcentrés en charge de l'assainissement, les animateurs des ONG/Associations, les comités locaux, les artisans locaux, les opérateurs de service d'assainissement (vidangeurs, et gestionnaires des ouvrages). Les thématiques à aborder sont celles déjà définies dans les guides ATPC et ImS auxquelles il faut ajouter les thématiques émergentes telles que l'ATPC en situation d'urgence, la Gestion Hygiénique des Menstrues (GHM), la C4D, le Genre et Leadership féminin.

4.4. Relance des villages/secteurs déclenchés et abandonnés

Les villages déclenchés et dits abandonnés doivent être relancés afin de mener à terme le processus inachevé. Pour ce faire, les étapes suivantes sont recommandées pour la relance des villages/ secteurs :

- impliquer la commune dans tout le processus ;
- faire une cartographie de la mise en œuvre des interventions : il s'agit de répertorier les différents acteurs avec leur zones d'interventions tout en listant les villages/secteurs dits abandonnés ;
- identifier les personnes ressources de la zone ;
- mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre de tout le processus de la FDAL ;
- identifier les causes d'abandon du village/secteur à travers des focus group et des entretiens individuels ;
- privilégier les interventions dans les villages/secteurs riverains de ceux abandonnés en fonction des raisons avancées pour susciter l'émulation vers l'atteinte de la FDAL ;
- mener des activités en combinant les différentes approches communautaires (CCC, ATPC et marketing de l'assainissement) ;

- effectuer un suivi rapproché pour éviter les rechutes précoces ;
- effectuer des voyages de partage d'expériences sur d'autres localités FDAL au profit des leaders communautaires des villages dits abandonnés et vice-versa ;
- conduire la relance des villages abandonnés dans un intervalle **d'un an au plus**.

NB : Les détails sont contenus dans l'annexe N°1 portant sur note de relance.

4.5. Maintien du statut FDAL et de consolidation des acquis

Lorsque le processus de la promotion de la FDAL est mené à terme, il est nécessaire de réaliser des activités pour assurer le maintien du statut FDAL. En effet, ce maintien est une suite logique de la promotion de la FDAL pour éviter les rechutes et pour une amélioration continue du niveau de service AEUE. Pour ce faire, trois niveaux d'intervention sont à considérer : environnement favorable, durabilité physique et technique, durabilité sociale et comportementale.

Cette partie est détaillée dans l'annexe N°2 portant sur les niveaux d'interventions pour le maintien et la consolidation du statut de la FDAL. :

4.6. Perte et reconquête du statut FDAL

Un village certifié FDAL dans lequel la DAL est constatée lors d'une mission de supervision de la FDAL, sera sensibilisé et verbalisé au premier constat. Une supervision inopinée suivra et si la DAL est toujours constatée, le village/secteur sera sanctionné par un avertissement. S'il y a persistance, son certificat lui sera retiré.

Un plan de relance sera élaboré par le CAV/Q avec l'appui des services techniques pour permettre au village de reconquérir son certificat.

4.7. Dispositif de Suivi/évaluation de la mise en œuvre

Le dispositif de suivi-évaluation s'intègre dans celui mis en place au niveau de la stratégie nationale de l'eau (SNE) et du PN-AEUE à savoir le dispositif intégré de suivi-évaluation (DISE). L'une des difficultés majeures du suivi réside dans l'opérationnel. De ce fait, les orientations fournies ici concernent le suivi opérationnel des activités pour l'atteinte de la FDAL. Ce sont :

- le suivi par le comité d'assainissement du village/Quartier (CAV/Q) se fera conformément aux orientations des guides ImS et ATPC ;

- le dispositif de suivi doit prévoir des coordonnateurs, superviseurs et animateurs dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet FDAL. Le rôle de ces acteurs se définit comme suit :
 - les animateurs/animatrices sont chargés d'effectuer au moins un suivi hebdomadaire dans chaque localité déclenchée pour une durée de six mois, afin d'amener les villages à l'état FDAL. Pour plus d'efficacité dans l'atteinte des objectifs, un animateur devra couvrir 03 à 05 villages/secteurs et faire le suivi conformément aux orientations de mise en œuvre des guides ImS et ATPC.
 - le superviseur de zone doit s'assurer du bon déroulement des activités FDAL au niveau de la commune conformément aux orientations des guides et travaille à lever les difficultés soulevées par les animateurs. Un superviseur de zone doit en moyenne, suivre et coordonner les activités de deux (02) à (03) trois animateurs. Il est responsable de conduire la commune à l'état FDAL.
 - le coordonnateur de zone est le responsable de l'atteinte de la FDAL des villages/secteurs déclenchés au sein de la province. De ce fait, il coordonne les activités des superviseurs de zone et s'assure que les résultats planifiés seront atteints. Il produit un rapport à l'attention des autorités communales et du service déconcentré en charge de l'assainissement ;
- pour les évaluations, un comité départemental sera mis en place pour assurer les évaluations pour la déclaration FDAL et un comité provincial sera mis en place pour assurer les certifications FDAL. Un arrêté pris par le Haut-commissaire définira la composition et le fonctionnement des membres des comités d'évaluation FDAL.
- le suivi au niveau des communes doit être assuré par l'Agent Technique Communal (ATC) ou le point focal eau et assainissement de la commune conformément aux orientations des guides ImS et ATPC. Ce dernier effectuera au moins une visite mensuelle dans chaque village déclenché et élaborera un rapport de suivi à soumettre au maire afin de faire la situation sur l'état FDAL des villages de la commune (bonnes pratiques, difficultés et recommandations).
- le suivi au niveau des services techniques de l'Etat doit se faire conformément aux orientations des guides ImS et ATPC. Aussi, il sera intégré dans les activités régaliennes desdits services pour le maintien post FDAL.
- La Direction Provinciale en charge de l'Assainissement et les centres ONEA feront un suivi deux fois par trimestre, la Direction Régionale en charge de l'assainissement et la

DR ONEA un suivi trimestriel, la Direction Générale en charge de l'Assainissement et la Direction Générale de l'ONEA un suivi semestriel. Ces suivis feront ressortir le niveau de maintien FDAL, les difficultés et recommandations.

4.8. Typologie des ouvrages appropriés pour la FDAL

Les acteurs de mise en œuvre des activités pour l'accélération de la FDAL, doivent promouvoir des ouvrages homologués conformément au référentiel technique et financier des systèmes et ouvrages homologués pour l'assainissement autonome des eaux usées et excréta au Burkina Faso. Dans ce référentiel, les ouvrages d'assainissement sont repartis en deux groupes :

- les ouvrages autonomes de stockage des excréta : les latrines Sanplat améliorées, les latrines VIP à une et double fosses ventilées, les latrines Ecosan, les toilettes à chasse manuelle/mécanique (TCM) et les fosses septiques ;
- les ouvrages autonomes de gestion des eaux usées : la douche raccordée à un puisard, le bac à laver raccordé à un puisard, les fosses septiques et le dispositif de lavage des mains.

La réalisation de ces ouvrages doit se faire conformément aux normes et critères définis au niveau national.

Les types d'ouvrages doivent être présentés lors des premiers suivis post déclenchement pour inciter ceux qui le peuvent à aller directement à la réalisation d'ouvrages d'AEUE conformément aux normes et critères en vigueur. Pour appuyer cette initiative, il est nécessaire de former et d'équiper les maçons locaux ainsi que les animateurs et membres du CAV/Q des villages déclenchés sur les techniques de réalisation de ces ouvrages.

V.COORDINATION DES INTERVENTIONS POUR LA FDAL

La coordination de la mise en œuvre des activités pour l'atteinte de la FDAL, se fait à travers des supervisions et des rencontres de concertation à plusieurs niveaux :

- au niveau central , la coordination se fera à travers des rencontres semestrielles et regroupera tous les utilisateurs des approches communautaires à savoir la Direction en charge de l'Assainissement, les structures de mise en œuvre, les structures déconcentrées, les collectivités territoriales, les Ministères partenaires et les PTF.

- au niveau régional, la coordination se fera à travers des supervisions régulières des activités des acteurs, des rencontres ponctuelles de coordination, et les Groupes Thématiques Régionaux Eau et Assainissement.
- au niveau communal, la coordination est assurée à travers les Cadres de Concertation Communaux existants.

ANNEXES

ANNEXE 1 : NOTE DIRECTIVE POUR LA RELANCE DES VILLAGES DECLENCHES ET ABANDONNES

La présente note directive pour la relance des villages déclenchés et abandonnés a été élaborée afin d'orienter les acteurs de l'assainissement des eaux usées et excréta dans l'accompagnement de ces villages à la déclaration et la certification FDAL. Elle décrit la méthodologie pour la relance de ces villages au Burkina Faso.

1. Méthodologie d'intervention pour la relance des villages abandonnés

La relance communautaire en ATPC peut être définie comme la remobilisation d'un village ou d'une communauté déclenchée après une première tentative infructueuse et désespérée de mise en œuvre de l'ATPC, du fait des facteurs endogènes ou exogènes ayant empêchés l'atteinte et/ou le maintien de la FDAL.

Pour ce faire les étapes suivantes sont recommandées aux acteurs de mise en œuvre pour la relance d'un village abandonné :

1.1. La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la relance

Considérant les efforts et les ressources engagés par les partenaires sans impact sur les résultats de la FDAL, il est plus qu'urgent de mobiliser des ressources pour achever le processus déjà entamé et pouvoir capitaliser les résultats.

Le ministère de tutelle et les structures de mise en œuvre doivent mobiliser des ressources pour l'accompagnement des villages jusqu'à la déclaration/ certification FDAL.

Les structures de mise en œuvre ayant entamées le déroulement de l'ATPC doivent être approchées dans la perspective de mobiliser des ressources pour achever le processus. Dans le cas où ces structures ne disposent pas de ressources à cet effet, d'autres acteurs pourraient se positionner pour accompagner la relance des villages abandonnés.

Au niveau des Partenaires Techniques et Financiers, un accent particulier devrait être accordé au financement des projets de relance des villages abandonnés.

1.2. L'état des lieux des villages abandonnés

Dans la perspective de conduire à bout le processus, un état des lieux des villages abandonnés sera réalisé à travers :

- l'identification des villages ;
- l'identification des acteurs de mise en œuvre ;

- la détermination du niveau atteint par les villages dans le processus de l'ATPC ;
- l'identification des causes probables de l'abandon ;
- des échanges avec les acteurs de mise en œuvre sur le processus déroulé dans lesdits villages.

Des grilles d'évaluation seront conçues pour la collecte des informations (Cf. annexe N°6). Les données collectées seront traitées et analysées dans un rapport contenant les informations ci-dessus énumérées et serviront de base pour intervenir dans un village.

1.3. Modalités d'intervention selon les motifs /raisons d'abandon

Le mode d'intervention pour la relance d'un village abandonné se fera en fonction des motifs/raisons d'abandon avancés dans l'état des lieux.

Tableau 3: Modalités d'intervention en fonction des motifs/raisons d'abandon

Motifs/raisons d'abandon	Modalité d'intervention	Observations
La non maîtrise de l'approche par les acteurs de mise en œuvre	Poursuivre le processus de l'approche ATPC à partir des données de l'état des lieux.	Il s'agira de susciter la prise de conscience communautaire pour un changement de comportement ;
L'incompréhension de l'approche ATPC par la population		
La faible mobilisation de la population lors du déclenchement ;		Il s'agira de prendre un RDV avec la communauté pour dérouler tous les outils du déclenchement (cf. guide ATPC) ; Utiliser des astuces pour canaliser les personnes ayant déjà assistées à une séance de déclenchement
La migration de la plupart des personnes qui ont été déclenchées		Il s'agira de poursuivre le processus avec ceux qui sont restés
Le manque de suivi de l'acteur de mise en œuvre	Utiliser des approches innovantes et combinées (CCC-ATPL-Marketing de l'assainissement) pour le	Il s'agira de faire des sensibilisations pour redynamiser les comités locaux d'hygiène et d'assainissement afin de susciter

	changement social et comportemental, l'atteinte et le maintien de la FDAL ;	l'engagement des communautés à la FDAL et à la réalisation des ouvrages d'assainissement normés.
Le village réfractaire (refus d'accepter) à l'approche ATPC	<p>Faire une rencontre avec des leaders / membres influents du village pour enclencher la démarche de la relance,</p> <p>Faire des voyages de partage d'expérience à l'intention des leaders communautaires,</p> <p>Rendre FDAL les villages frontaliers avant de reprendre tout le processus de l'approche dudit village réfractaire</p>	Focaliser les interventions sur les enfants et les leaders.

NB : Pour toute intervention pour la relance des villages déclenchés et abandonnés, il faudrait maximiser la relance de ces villages sur la période favorable (Novembre-Mai) pour permettre aux communautés de respecter leurs engagements.

1.4. Suivi rapproché des villages abandonnés pour éviter la rechute

Après les différentes étapes enclenchées pour la relance du village, le suivi des communautés pour la mise en œuvre des plans d'action FDAL doit être rapproché. Ce suivi doit se faire aux différents niveaux par les acteurs concernés¹².

¹² Guide d'orientation de la mise en œuvre de l'ATPC au BF

L'ensemble de ces acteurs doit tenir compte de la particularité de chaque village pour effectuer les suivis.

2. Autres actions à prendre en compte dans la relance

2.1. Renforcement de capacités /recyclage des acteurs locaux

Le renforcement des capacités est un élément clé à prendre en compte dans tout le processus de la relance. En effet, pour parvenir à accompagner les villages abandonnés, la structure de mise en œuvre doit doter les acteurs locaux d'une certaine expertise sur le déroulement de l'approche ATPC tout en intégrant l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) et les recadrer vers un engagement pour la cause de la FDAL.

Aussi, ils doivent être formés sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action communautaire afin de jouer pleinement leur rôle crucial dans le processus de la FDAL.

2.2. Mise en place/ redynamisation du CAV/Q

La structure de mise en œuvre doit accompagner le village à mettre en place le CAV/Q de concert avec les leaders communautaires. Le CAV/Q est constitué d'au moins six membres dont un (e) président(e), un (e) secrétaire, deux hygiénistes, une responsable des femmes, un (e) responsable des jeunes.

2.3. Déclenchement institutionnel

Le déclenchement institutionnel vise à inciter les leaders et forces vives à s'engager pour soutenir les actions pour la FDAL. Elle s'apparente à un atelier d'information au niveau communal, provincial, régional ou National. Au cours de cette rencontre l'importance de l'assainissement au niveau mondial, national et local ainsi que les défis seront présentés en faisant le lien entre le manque d'assainissement et la santé.

Une visite de sites assainis et non assainis de la localité peut être effectuée.

2.4. Mise en place/redynamisation du réseau des leaders communautaires

Il s'agit d'identifier les personnes ressources (les autorités religieuses et coutumières, responsable d'association des femmes et des jeunes ...) qui seront interpellées pour solutionner les situations à défis rencontrés dans la mise en œuvre de l'approche ATPC. Les membres de ce réseau pourront intervenir en dehors de leur territoire.

2.5. Elaboration du nouveau plan d'action communautaire

L'acteur de mise en œuvre doit accompagner le nouveau CAV/Q à élaborer le nouveau plan d'action ou l'actualiser en tenant compte des critères de l'évaluation FDAL du village. Il doit assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action avec le CAV/Q conformément aux orientations du guide de mise en œuvre de l'ATPC.

2.6. Mise en œuvre des approches communautaires

Les activités de relance consistent en premier lieu à faire une rencontre au niveau de chaque village/quartier pour renouveler les engagements et les plans d'actions communautaires.

Pour susciter la prise de conscience au niveau des communautés et les engager vers la FDAL, d'autres approches communautaires seront utilisées pour assurer la relance des villages abandonnés.

Il s'agira entre autre :

2.6.1. Marketing de l'assainissement

Le marketing de l'assainissement est une approche qui viendra compléter les acquis de la relance des communautés en ce sens qu'il fournit des équipements et des services d'assainissement abordables et répondant aux attentes des consommateurs. Sa mise en œuvre se fera conformément au guide d'orientation de la FDAL.

2.6.2. Communication pour le Changement de Comportement (CCC)

La CCC est une approche qui utilise la communication participative pour informer et influencer les individus, les ménages et les leaders à l'adoption de nouveaux comportements. Les résultats de l'état des lieux des villages abandonnés serviront pour guider la conception et la production d'outils/supports adéquats de communication.

De ce fait, l'accent sera mis sur les méthodes et techniques de communication ci-après pour renforcer les actions menées sur toute la durée du projet de relance : la Communication Interpersonnelle, la Communication de Masse et le Plaidoyer¹³.

Les séances d'animation dans le cadre de la CCC se feront avec toute la communauté et ne doit pas excéder deux heures.

Les exigences du comité local d'assainissement seront rappelées aux communautés tout en précisant le rôle et les responsabilités de chaque membre afin que cela soit pris en compte dans la mise en œuvre des activités.

2.6.3. Assainissement total porté par les leaders (ATPL) :

¹³ Cf. guide ImS et Guide ATPC

L'ATPL est une approche innovante et adaptée au contexte du pays pour assurer la mobilisation de ressources endogènes et des ménages, l'implication des personnes ressources et la culture des valeurs de la solidarité.

Elle se met en œuvre à travers les activités suivantes :

- Identification de leaders témoins (personnes ressources de la localité) ;
- Situation de l'assainissement dans les villages de ces leaders ;
- Documentation sur support papier et DVD ;
- Mise à disposition du Kit du Leader (état des lieux de l'assainissement du village du leader);
- Test dans les villages de leaders Témoins ;
- Capitalisation des engagements des Leaders témoins ;
- Organisation du SaniThon communal.

2.6.4. Autonomisation économique des ménages

Afin de permettre aux ménages de prendre en charge eux-mêmes la réalisation de leurs latrines, les approches d'autonomisation telles que « Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC ou VSLA en anglais) » et le Warrantage peuvent être développées.

- Warrantage

Le warrantage est un système de crédit rural et collectif, mis en place par des organisations paysannes et des institutions de microfinance. Il utilise comme garantie les produits agricoles non périssables susceptibles de voir leurs prix augmenter au cours de l'année agricole. Le crédit servant aux dépenses du ménage, peut être utilisé pour la réalisation des latrines.

- Approche VSLA

L'approche VSLA (Village Saving and Loans Association) ou Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) viendra renforcer le marketing de l'assainissement. Ces associations mixtes ou homogènes sont constituées de 15 à 25 membres qui se rencontrent régulièrement pour épargner leur argent en toute sécurité, contractent des petits crédits et souscrivent à une assurance d'urgence (fond social).

La structure de mise en œuvre doit s'assurer que le choix des associations respecte les critères de sélection et renforcer les capacités des membres pour gérer convenablement ces structures locales. Elle signe en contrepartie un contrat qui stipule que tout ce qui relève du renforcement

des capacités et l'octroi des coffres d'épargne sera à sa charge. Et chaque membre de l'association réalisera une latrine conventionnelle au bout d'une année. C'est sur cette base que la structure de mise en œuvre entend améliorer le niveau d'accès à l'assainissement familial dans les zones d'intervention.

ANNEXE 2 : NIVEAUX D'INTERVENTION POUR LE MAINTIEN ET LA CONSOLIDATION DU STATUT FDAL

Au regard de l'état des lieux de l'ATPC réalisé en Novembre 2020, il est opportun pour les acteurs de coordination, de mise en œuvre ainsi que les PTF de fédérer leurs efforts pour maintenir l'état FDAL des villages/quartiers/secteurs. Pour cela, cette note pour la durabilité FDAL au Burkina Faso a été élaborée pour éviter les rechutes des villages certifiés FDAL et pour une amélioration continue du niveau de service AEUE.

Niveau 1 : Créer un environnement favorable :

- **amener les services techniques santé, éducation, environnement et collectivités territoriales à intégrer les critères FDAL dans leurs actions de suivi terrain.**

Il s'agit d'exploiter le protocole de collaboration interministériel en y intégrant les notions de promotion de l'hygiène et de l'assainissement lors des instances des ministères concernés.

- **Développer des mécanismes pour l'amélioration du niveau de service des ouvrages d'AEUE.**

Il s'agit d'améliorer le niveau de service des ouvrages d'assainissement en faisant la promotion du marketing de l'assainissement. En d'autres termes, c'est développer et rapprocher les circuits d'approvisionnement en matériaux de construction et équipements d'assainissement des communautés/clients pour faciliter la réalisation des ouvrages d'assainissement normés afin de garantir la durabilité, la sécurité et le bien-être des utilisateurs ;

- **développer des mécanismes au niveau communal pour la perception de la taxe en matière AEUE.**

Il s'agit de voir les opportunités d'inscrire des taxes AEUE pour assurer le service public de l'assainissement au niveau de la commune. Aussi, la gestion de latrines publiques se fera systématiquement par affermage et les redevances versées à la commune serviront pour d'autres activités

FDAL.

- **Promouvoir les associations locales.**

L'approche Village Saving and Loans Association (VSLA) ou Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) sera développée pour renforcer le marketing de l'assainissement. Il s'agira d'organiser les associations, groupements locaux en entités solidaires pour accéder à des prêts en vue de développer des AGR en soutien à l'assainissement.

- **Renforcer la Maîtrise d'Ouvrage Communal (MOC) en assainissement.**

La durabilité institutionnelle oblige la responsabilisation des communes dès les premières phases de l'ATPC, ce qui facilitera la prise en main de la phase post-certification. Il s'agira de renforcer les capacités et d'outiller les communes en matière de MOC.

Niveau 2 : Assurer la durabilité physique et technique des ouvrages

- **Renforcer périodiquement les capacités** des associations communautaires d'assainissement, des opérateurs privés, des maçons, du réseau des leaders, des enseignants, des collectivités et des services techniques. Il s'agit de former/ recycler les différents acteurs sur les thématiques du secteur de l'assainissement afin de les outiller de connaissances pour qu'ils jouent pleinement leur rôle et responsabilité.
- **Former les communautés à la valorisation des boues de vidange.**

Il s'agit d'appui conseil au niveau local pour l'utilisation des boues de vidanges hygiénisées qui seront valorisées au niveau de la production agricole. Par ailleurs, il convient de responsabiliser davantage les ménages/ communautés à l'entretien des ouvrages réalisés. Les ménages devront veiller à l'entretien régulier et à la réhabilitation de leurs ouvrages d'assainissement.

- **Accompagner les collectivités pour la gestion des boues de vidanges.**

Cela consiste à aménager les sites de dépotage, de traitement et de la valorisation des boues de vidanges dans les Communes. A cet effet, l'intercommunalité pourrait être envisagée dans la mise en œuvre de cette activité.

Niveau 3 : Assurer la durabilité sociale et comportementale

- **Renforcer les capacités des acteurs locaux**

Il s'agit de renforcer les capacités des acteurs locaux et mettre à leur disposition, des kits d'animation, des boîtes à images de sensibilisation pour le changement social et comportemental en matière d'hygiène et d'assainissement et les former à leur utilisation. Ce travail est assuré par les CAV/Q qui travailleront quotidiennement et de façon volontaire dans le village pour assurer le relais dans la sensibilisation pour le maintien du statut FDAL.

- **Réaliser des émissions radiophoniques et des théâtres-fora sur la thématique de l'AEUE**

Des moyens de communication disponibles tels que la radio, les journaux, le théâtre, les sites web seront identifiés pour la réalisation et la diffusion des messages de sensibilisation pour la promotion de l'assainissement.

- **Créer des facilités pour l'octroi des microcrédits afin de financer des activités génératrices de revenus**

Les approches d'autonomisation telles que « Association Villageoise d'Epargne et de Crédit (AVEC ou VSLA en anglais) » et le Warrantage peuvent être développées afin de permettre aux ménages de prendre en charge eux-mêmes la réalisation de leurs latrines¹⁴.

- **Organiser des concours villages/secteurs ou lieux publics et institutionnels propres**

¹⁴ Confère note de relance des villages abandonnés

Il consiste à organiser annuellement un concours inter-villages / quartiers/secteurs ou lieux publics et institutionnels de la même commune ou le maire/préfet supervisera l'ensemble des villages/quartiers/secteurs/lieux publics et institutionnels propres qui répondent aux critères du concours et à soumettre pour validation au Comité Provincial d'Evaluation (CPE). Les villages/quartiers/secteurs/lieux publics et institutionnels propres retenus seront primés à l'issue de ce concours.

- **Prioriser les villages certifiés dans la mise en œuvre des projets d'eau potable, d'assainissement institutionnel dans les villages/secteurs FDAL.**

Les projets de réalisation d'eau potable et d'assainissement seront prioritairement orientés dans les villages déjà déclarés/certifiés FDAL pour consolider les acquis et maintenir durablement leur statut.

ANNEXE 3 : NOTE D'ORIENTATION POUR LA FIN DE LA DEFECATION A L'AIR LIBRE EN SITUATION D'URGENCE

Le Burkina Faso est confronté depuis 2015 à une situation d'urgence humanitaire qui a entraîné un déplacement massif des populations vers les zones sécurisées. Cette forte concentration des populations dans les sites et dans les communautés hôtes accentue des problèmes d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, favorisant ainsi la pratique de la défécation à l'air libre et une insalubrité généralisée dans leur cadre de vie.

La réponse en matière d'accès à des services d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement (EHA) adéquats et appropriés constitue une action vitale pour les PDI et joue un rôle important dans la protection et la dignité des populations affectées, en particulier des filles et des femmes. Cependant, le seul fait de fournir des installations d'eau et d'assainissement ne suffit pas à garantir une utilisation optimale ni nécessairement à améliorer la santé des populations.

Seule une approche inclusive et participative, à toutes les étapes de la réponse, peut aider à s'assurer de l'accessibilité à un service adéquat, efficace et durable.

Pour ce faire, la Direction Générale de l'Assainissement (DGA) sur la base de l'analyse des résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de la FDAL par les acteurs dans les zones en situation d'urgence, a élaboré une note d'orientation pour renforcer la coordination des interventions, la durabilité des acquis et la résilience des populations en matière d'accès aux services d'hygiène et d'assainissement.

Le déroulement du processus de la FDAL dans les sites de PDI et des communautés hôtes se fera conformément au document d'orientation pour l'accélération de la FDAL et en trois étapes :

- Préalables à l'intervention ;
- Pendant l'intervention ;
- Après l'intervention.

I. PREALABLES A L'INTERVENTION

1.1. Les acteurs à impliquer

Pour assurer une bonne coordination des interventions en matière d'hygiène et d'assainissement dans les zones d'accueil des Personnes Déplacées Internes (PDI), les acteurs doivent impliquer les services techniques déconcentrés (régionales et/ou provinciales) en charge de l'action

humanitaire, de l'eau et l'assainissement, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, les communes, les Hauts-Commissariats, les préfectures, la communauté et les autres acteurs à travers le cluster Wash urgence dans toutes les étapes de leurs interventions, du processus de diagnostic, construction, suivi et maintenance des latrines.

Aussi, la réussite des interventions d'urgence dépendra des actions et approches mises en œuvre pour assurer le ciblage des bénéficiaires et leur participation dans le suivi et la réalisation des ouvrages.

1.2. La mobilisation des ressources financières

Le contexte sécuritaire actuel du pays nécessite une mobilisation conséquente des ressources financières pour répondre aux besoins des personnes affectées, notamment en matière d'accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

Les acteurs doivent mener des actions de plaidoyer en faveur de projets intégrés ATPC-ATPE-WASH FIT-Genre-GHM-C4D-filière AEUE¹⁵ en faveur du respect des droits humains et du respect de la dignité humaine.

Les structures de mise en œuvre devront prendre en compte dans la budgétisation des actions, le développement des mécanismes durables de pérennisation des acquis des projets. Deux modes de subvention seront appliqués :

- Pour des sites accueillant exclusivement des PDI, une subvention totale pour la réalisation des ouvrages sera appliquée ;
- Pour les localités abritant les communautés hôtes et les sites de PDI, l'ATPC en situation d'urgence appliquera une subvention partielle. Cependant pour les ménages hôtes vulnérables, cette subvention sera totale.

Les options technologiques retenues dans le document d'orientation des Normes et standards Techniques du Cluster WASH seront promues. Ces technologies devront tenir compte de l'environnement (espace disponible, cession foncière, disponibilités des ressources en eau, possibilité de gestion des boues de vidange...).

Aussi, un accent particulier devra être mis sur l'organisation et la structuration de la communauté pour une bonne gestion de la filière assainissement.

¹⁵ ATPC : Assainissement total piloté par la communauté
ATPE : Assainissement total piloté par les écoles
WASH FIT

Un accent particulier sera accordé au financement des projets intégrés dans tout le processus de mise en œuvre par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en vue d'une durabilité des acquis.

II. PENDANT L'INTERVENTION

2.1. Approche ATPC

2.1.1. Le Pré-déclenchement

L'étape de pré-déclenchement est très importante. Elle fait le diagnostic de la situation de l'AEUE dans les camps de réfugiés, les sites d'accueil des PDI ou les quartiers/villages hôte. Il s'agit d'une étape qui permet d'identifier les problèmes auxquels sont confrontés les communautés en matière d'accès aux services d'hygiène et d'assainissement, d'identifier les acteurs en présence.

Le Pré-déclenchement doit se faire selon les étapes suivantes :

- Le choix des camps de réfugiés, des sites d'accueil de PDI ou des quartiers/villages hôtes ;
- L'établissement d'un climat de confiance avec les leaders communautaires (responsable de site, chef de villages etc.) ;
- La collecte d'informations pour faire l'état des lieux afin d'identifier les besoins en WASH (conf. Fiche) ;
- Le choix de la date et du lieu pour le déclenchement.

La validation du choix des sites doit se faire par la Direction Provinciale en charge de l'Assainissement, en collaboration avec la commune et la direction provinciale en charge de l'action humanitaire et le cluster WASH pour éviter la présence de plusieurs acteurs sur les mêmes sites et villages hôtes afin d'optimiser les interventions.

2.1.2. Le déclenchement

Le déclenchement est le processus participatif de prise de conscience par les membres de la communauté que la défécation à l'air libre est une pratique dégoûtante qu'il faut cesser.

Il doit se dérouler suivant les étapes ci-dessous :

- Introduction et présentation des objectifs ;
- Cartographie de la zone (site, village hôte) ;

- Promenade environnementale ;
- Calcul de la quantité de caca produite ;
- Calcul des dépenses médicales ;
- Démonstration caca-eau, caca-nourriture ;
- Plaidoyer des enfants ;
- Engagement de la communauté ;
- Directives pour la reproduction de la carte communautaire et l'élaboration du plan d'action ;
- Conclusion et remerciements.

La qualité de la facilitation détermine le résultat du déclenchement et l'engagement de la communauté à changer ses pratiques de manière pérenne. De plus, le/les facilitateurs doit/doivent avoir une bonne maîtrise de la langue locale et du processus de déclenchement.

2.1.3. Le post-déclenchement

La phase post-déclenchement est l'étape d'accompagnement de la communauté dans la concrétisation de sa décision prise en faveur du changement de comportement.

Lors du suivi post déclenchement, les actions suivantes doivent être menées :

- Mettre en place le comité local d'assainissement (CAV/Q/S) ;
- Appuyer le CAV/Q/S à parfaire son plan d'action ;
- Renforcer les capacités des membres du CAV/Q/S sur leurs rôles et responsabilités et sur diverses thématiques de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ;
- S'assurer de la disponibilité minimale de matériaux de construction locaux : sable, pierre;
- S'assurer de la disponibilité de kits de construction ou de matériaux subventionnés ;
- Doter les femmes et filles de kits GHM et de pots pour la défécation des enfants en bas âge ;
- Equiper les membres du CAV/Q/S en kit d'hygiène et d'assainissement (balai, seau, poubelle, savon, gants, pots etc.) ;
- Renforcer les capacités des relais communautaires (CAV/Q/S), à l'utilisation d'outils numériques de suivi ;

- Equiper les relais communautaires (CAV/Q/S) d’outils numériques permettant de faire un suivi à distance ;
- Mener des actions de sensibilisation (causeries éducatives, théâtre fora, etc.) prenant en compte les aspects liés au Genre et la GHM dans le processus pour la FDAL ;
- Effectuer des suivis pour s’assurer de l’exécution du plan d’actions et estimer le niveau d’atteinte vers la FDAL.

Au regard de la forte concentration des populations affectées engendrant une dégradation rapide des conditions d’hygiène, le dispositif de suivi devra être renforcé. Cela permettrait non seulement d’apporter une assistance aux communautés mais aussi de les encourager à la concrétisation des activités inscrites dans leur plan d’actions. Ce suivi se fera par les acteurs au niveau communal, provincial, régional et national comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4: Fréquence de suivi

Niveau	Acteurs concernés	Fréquence
Village hôte /Site	Relais communautaires CAV/Q/S	Quotidien
	ONG de mise en œuvre (Facilitateurs/Animateurs)	
Communal	Collectivités territoriales (Point focal Eau ou d'assainissement ou technicien communal Eau et Assainissement))	1 fois /semaine dans tous les villages hôte / sites
Provincial	DP en charge EA, Santé, Education et Action Humanitaire	1 /mois dans les sites/villages
Régional	DR en charge de l’Assainissement	1/trimestre dans les sites/villages
National	DG en charge de l’Assainissement	1/semestre dans les sites/villages

2.1.3.1. Réalisation des ouvrages

En situation d’urgence, les ouvrages à réaliser sont ceux décrits dans le document d’Orientations techniques pour les interventions en matière d’eau, d’hygiène et d’assainissement en situation d’urgence au Burkina Faso¹⁶ :

- Dans les sites PDI : latrines mobiles, latrine Lili ;
- Dans les villages hôtes : se référencer aux référentiels techniques des ouvrages AEUE.

2.1.3.2. L’évaluation / Certification de l’état FDAL

Lorsque le responsable du suivi (CAV/Q/S) considère que le village hôte/ quartier / site a atteint l’état FDAL, il peut enclencher la procédure d’évaluation.

¹⁶ Orientations techniques pour les interventions en matière d’eau, d’hygiène et d’assainissement en situation d’urgence au Burkina Faso, Rapport final, 15 octobre 2020, P37-38.

L'évaluation peut intervenir trois (03) mois au moins après le déclenchement.

Si le village hôte/ quartier / site remplit les critères FDAL, il est déclaré FDAL par le comité provincial d'évaluation et inscrit dans le processus de certification. La certification intervient au moins six (06) mois après la déclaration FDAL.

L'engagement, la volonté et la disponibilité des membres du CAV/Q/S est gage de réussite du processus FDAL dans le contexte d'urgence.

- Critères d'évaluation

Les critères d'atteinte de l'état FDAL dans les sites de PDI ont été proposés sur la base des échanges et des constats faits sur le terrain. Ils diffèrent de ceux décrits dans le guide d'orientation pour la mise en œuvre de l'ATPC. Lorsqu'il s'agit d'un village hôte ou d'un village en situation d'insécurité, les critères d'évaluation décrits dans le guide d'orientation pour la mise en œuvre de l'ATPC sont considérés.

Critères d'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL dans les sites de PDI

1. Chaque site est doté des latrines suffisantes munies d'un dispositif qui limite la prolifération des mouches à partir de la fosse ;
2. Chaque site est doté de douches suffisantes raccordée à un puisard ;
3. Tous les ménages vivants dans le site utilisent les latrines pour déféquer ;
4. Chaque latrine est équipée d'un dispositif de lavage des mains fonctionnel (eau + savon ou cendre)
5. Chaque ménage a un pot pour la défécation des enfants ;
6. Le cadre de vie est propre et exempt d'excréta et d'excrément d'animaux ;
7. Les ordures ménagères sont gérées de façon hygiénique.

- Comité d'évaluation

L'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL en situation d'urgence est effectuée par un comité d'évaluation.

Pour l'évaluation FDAL des sites PDI et des villages d'accueil, le comité est composé ainsi qu'il suit :

1. Le préfet du département ou son représentant ;

2. Le Maire de la Commune ou son Représentant ;
3. Le Directeur Provincial en charge de l'Assainissement ou son Représentant ;
4. Le Représentant du district sanitaire ;
5. Le Représentant de la Direction Provinciale en charge de l'Environnement ;
6. Le Représentant de la Direction provinciale en charge de l'Education Nationale ;
7. Deux représentants de la structure de mise en œuvre et le CAV/Q/S en tant que personnes ressources.

L'évaluation /certification des villages à défis sécuritaires, est faite par un comité restreint composé de :

1. Le préfet du département ou son représentant ;
2. Le Représentant de la Commune (Point focal ou technicien communal) ;
3. Le Représentant du service départemental en charge de l'Environnement ;
4. Le Représentant de la Santé (ICP) ;
5. Deux représentants de la structure de mise en œuvre et le comité d'assainissement du village /quartier en tant que personnes ressources.

La certification FDAL ne concerne que les villages hôtes ou en situation d'insécurité. Le processus dans les sites de PDI s'achève avec la déclaration FDAL.

2.2. Autres approches pour la FDAL en situation d'urgence

2.2.1. Communication pour le Changement de Comportement et la communication pour le développement (CCC et C4D)

Cette approche utilisera les diverses méthodes et techniques de communication identifiées sur la base des résultats de l'état des lieux du statut des camps de réfugiés, des sites d'accueil des PDI ou des quartiers/villages hôtes, pour guider la conception d'outils/supports adéquats de communication. De ce fait, tout acteur du domaine de l'assainissement en situation d'urgence doit mettre un accent sur les méthodes et techniques de communication ci-après pour renforcer les actions menées sur toute la durée du projet : la Communication Interpersonnelle (visite à domicile en utilisant les outils SARAR/PHAST, théâtre-fora en s'appuyant sur les compétences locales, la Communication de Masse (radios, ciné débat, jeux radiophonique...) et le Plaidoyer

(organisation de nuits de l'assainissement pour la mobilisation de ressources au profit de l'hygiène et l'assainissement des PDI).

2.2.2. Marketing de l'assainissement (San Mark)

Le marketing de l'assainissement est la combinaison de la CCC avec les meilleures pratiques du marketing social. Il peut être utilisé par les acteurs intervenant en situation d'urgence dans les quartiers/villages hôtes où la subvention des ouvrages est partielle.

Le marketing de l'assainissement doit intervenir juste après le déclenchement des quartiers/villages hôtes dans le cadre de la promotion de la FDAL en situation d'urgence.

Les acteurs doivent pour ce faire, informer les communautés des modalités d'acquisition des produits du marché de l'assainissement suivant la capacité des ménages et renforcer les capacités des acteurs locaux sur le concept du marketing de l'assainissement.

III. APRES L'INTERVENTION

Après la certification FDAL, le processus du maintien de la FDAL des villages hôtes s'inscrit dans les orientations formulées dans le guide d'orientation pour la mise en œuvre de l'ATPC au Burkina Faso.

Pendant cette phase, l'une des options suivantes peut être adoptée :

- si on assiste à une arrivée importante de nouvelles PDI (à plus de 50% de ceux existants) il est judicieux de procéder à une relance communautaire avec ces nouvelles PDI ;
- au cas où ces nouvelles PDI sont moins importantes (moins de 50%), une séance de sensibilisation devrait être envisagée pendant le suivi.

Au niveau des sites PDI, après la levée de l'urgence, les ouvrages mobiles doivent être redéployés et les ouvrages définitifs détruits de concert avec les autorités locales en prenant en charge la gestion des boues de vidange.

ANNEXE 4 : FEUILLE DE ROUTE FDAL

La pratique de la défécation à l'air libre est encore très répandue au Burkina Faso. Au 30 novembre 2020, l'état des lieux de la mise en œuvre de l'ATPC montrait que sur 8892 villages que compte le pays, 3546 villages ont été déclenchés, dont 560 déclarés Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) et 330 ont le statut « certifié FDAL¹⁷ ». Ces résultats sont bien loin des cibles du Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta à l'horizon 2030 concernant cet indicateur.

L'arrêt de la défécation à l'air libre au Burkina Faso constitue pourtant un important enjeu pour la santé et l'amélioration des conditions de vie des populations. Pour accélérer l'atteinte de la FDAL sur l'ensemble du pays à l'horizon 2030, le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement avec l'appui de ses partenaires a élaboré un document d'orientation pour l'accélération de la FDAL au Burkina Faso.

Le document d'orientation pour l'accélération de la FDAL décrit les actions prioritaires et les mécanismes d'intervention, de financement et de coordination des actions pour l'atteinte des objectifs de la FDAL.

La présente feuille de route est élaborée pour opérationnaliser ledit document. Elle donne un aperçu de l'ensemble des actions et des ressources nécessaires pour mettre fin à la défécation à l'air libre au Burkina Faso à l'horizon 2030.

I. Axes d'intervention pour l'accélération de la FDAL

Les trois axes d'intervention sont les suivants : l'amélioration du dispositif de mise en œuvre ; l'amélioration de capacités opérationnel des acteurs ; le mécanisme de financement.

Axe 1 : Amélioration du dispositif de mise en œuvre

Les actions suivantes sont identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de cet axe :

- diffusion des documents d'orientation et des guides de promotion de l'assainissement pour l'accélération et le maintien de la FDAL au Burkina Faso à l'horizon 2030 ;
- implication de l'administration au montage des dossiers d'appel à projet des bailleurs et participation au dépouillement des offres des ONG soumissionnaires ;
- mise en place d'un pool/répertoire de formateurs sur les approches communautaires pour la FDAL ;
- renforcement du dispositif des suivi-supervisions et de coordination des activités de la FDAL à tous les niveaux (central, déconcentré, décentralisé, local...) ;
- élaboration d'un plan de communication pour l'accélération de la FDAL ;

¹⁷ Etat des lieux de l'approche ATPC

- mise à l'échelle de l'ATPC ;
- relance des villages abandonnés par l'utilisation des approches innovantes et combinées (ATPL- ATPC-CCC-Marketing de l'assainissement) pour l'atteinte et le maintien de la FDAL ;
- promotion de la réalisation des ouvrages normés afin de garantir la durabilité, la sécurité et le confort des clients ;
- appui à la réalisation des ouvrages durables ;
- opérationnalisation de la base de données ATPC ;
- évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route.

Axe 2 : amélioration de capacités opérationnelles des acteurs

Le renforcement des capacités des acteurs se fera à travers les actions suivantes :

- promotion des associations locales pour la mise en œuvre des activités de promotion de la FDAL ;
- formation/mise à niveau des acteurs et des professionnels des médias sur les approches communautaires (ATPC, technique de communication, marketing de l'assainissement) pour la FDAL ;
- formation /mise à niveau des comités d'évaluation / certification provinciaux et départementaux des villages ;
- tenue des ateliers de déclenchement institutionnel pour la FDAL ;
- mise en place et animation d'une plateforme d'échanges numérique en matière d'intervention pour la FDAL ;
- renforcement des ressources humaines, matérielles et logistiques des services techniques en charge de l'Assainissement et de l'ONEA ;
- renforcement de capacités des Agents Techniques Communaux (ATC), des CAV/Q pour accompagner les ménages dans le maintien de leur statut FDAL et sur la gestion des boues de vidanges ;
- organisation et la participation à des rencontres d'échanges d'expériences en matière d'hygiène et d'assainissement principalement sur la FDAL ;
- renforcement des capacités des opérateurs privés sur la gestion et la valorisation des boues de vidange.

Axe 3 : Mécanismes de Financement

La mise en œuvre de cet axe d'intervention nécessite une mobilisation conséquente des ressources. À cet effet, la présente feuille de route s'appuiera sur les actions suivantes :

- appui à la MOC ;
- développement des actions pour l'autofinancement des activités de la FDAL dans les villages et les communes ;
- élaboration d'une stratégie de plaidoyer pour le financement de la FDAL.

II. Résumé des activités

Les différents types d'activités sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 5: Synthèse des activités par axe

Axes	Actions	Observations
Axe 1 : Amélioration du dispositif de mise en œuvre	Diffusion des documents d'orientation et des guides de promotion de l'assainissement pour l'accélération et le maintien de la FDAL au Burkina Faso à l'horizon 2030	Elle permettra aux acteurs de prendre connaissance du contenu des différents documents afin de s'approprier et de s'y aligner dans la mise en œuvre de leurs interventions.
	Implication de l'administration au montage des dossiers d'appel à projet des bailleurs et participation au dépouillement des offres des ONG soumissionnaires ;	Cette implication permettra à l'administration de veiller à la prise en compte des orientations nationales en matière d'intervention des activités de la FDAL
	Mise en place d'un pool/répertoire de formateurs sur les approches communautaires pour la FDAL principalement l'ATPC	Ce répertoire permettra de disposer d'une base de données des personnes capables d'assurer des formations en ATPC dans le cadre du passage à l'échelle.
	renforcement du dispositif des suivi-supervisions et de coordination des activités de la FDAL à tous les niveaux (central, déconcentré, décentralisé, local...)	Cette action permettra d'assurer une meilleure coordination des actions sur le terrain, d'apporter un appui-conseil à l'ensemble des intervenants pour une mise en œuvre efficace des interventions pour la FDAL et le maintien.
	Mise en œuvre des activités de communication pour l'accélération et le maintien de la FDAL	Cette activité va contribuer fortement à la communication locale sur toutes les thématiques de l'hygiène et l'assainissement en vue d'assurer le maintien du statut FDAL des villages ; Divers outils seront développer et des canaux utilisés pour la diffusion des messages auprès des communautés
	Mise à l'échelle de l'ATPC	Il s'agira de rechercher les financements nécessaires à l'extension des interventions pour la FDAL dans l'ensemble des communes du Burkina Faso. Il s'agira du déroulement du processus ATPC dans les 8559 villages restants jusqu'à leur accompagnement à l'atteinte et au maintien de la FDAL d'ici 2030.
	Relance des villages abandonnés par l'utilisation des approches innovantes et combinées (ATPL- ATPC-CCC-Marketing de l'assainissement) pour l'atteinte et le maintien de la FDAL	Dans les villages déclenchés et abandonnés, il va s'agir de maximiser les interventions à travers diverses approches en vue de susciter la mise en œuvre d'activités pérennes pour l'atteinte et le maintien de la FDAL
	Promotion de la réalisation des ouvrages normés afin de garantir la durabilité, la sécurité et le confort des clients	Cette activité consistera à la mise en place de dispositif local d'acquisition et de fourniture des services d'assainissement (matériaux de construction des latrines, éléments préfabriqués, etc.) à travers le développement du marché de l'assainissement
	Appui à la réalisation des ouvrages durables ;	Il s'agira d'identifier et d'appuyer les personnes vulnérables des villages déclarés FDAL, à disposer de latrines normées afin d'assurer leur sécurité et bien être. Un mécanisme d'identification des personnes indigentes sera développé.

Axes	Actions	Observations
	renforcement le dispositif de suivi évaluation des actions d'hygiène et d'assainissement, opérationnalisation de la base de données ATPC	Cette activité permettra de suivre l'évolution des indicateurs en terme de villages déclenchés, déclarés et certifiés FDAL en temps réel
	Evaluation de la mise en œuvre de la feuille de route	Il s'agira de faire annuellement le bilan de l'exécution des activités inscrites dans la feuille de route afin de réorienter les planifications pour l'atteinte des résultats FDAL.
Axe 2 : Amélioration des capacités opérationnelles des acteurs	Promotion des associations locales pour la mise en œuvre des activités de promotion de la FDAL	Il s'agira de valoriser la contribution des associations locales dans la promotion de l'hygiène et l'assainissement. Un appui conseil va leur être donné pour leur faciliter la formalisation des structures en vue de renforcer leurs contributions
	formation/mise à niveau des acteurs et des professionnels des médias sur les approches communautaires (ATPC, technique de communication, marketing de l'assainissement) pour la FDAL	Il s'agira de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne (local, communal, régional, national) pour l'atteinte de la FDAL. Cela facilitera leur implication dans le processus de mise en œuvre des interventions.
	Formation /mise à niveau des comités d'évaluation / certification provinciaux et départementaux des villages;	Il s'agira de donner aux membres des comités d'évaluation les rudiments sur les techniques, les critères d'évaluation des villages aussi pour la déclaration FDAL et la certification
	Tenue des ateliers de déclenchement institutionnel pour la FDAL	Ces ateliers permettront de renforcer la compréhension les autorités au niveau national, régional, provincial et communal sur l'approche ATPC afin d'obtenir leur engagement à accompagner la mise en œuvre des interventions sur le terrain.
	Mise en place et animation d'une plateforme d'échanges numérique en matière d'intervention pour la FDAL	Capitaliser et partager les évidences et les innovations en matière de FDAL auprès des acteurs.
	renforcement des ressources humaines, matérielles et logistiques des services techniques en charge de l'Assainissement et de l'ONEA ;	Il s'agira de : <ul style="list-style-type: none"> - mettre à la disposition de la DGA et des service déconcentré en charge de l'assainissement des spécialistes en assainissement ; - mettre à la disposition de la DGA d'une assistance technique en communication pour le changement social et de comportement ; - organiser des formations de courte durée sur la communication pour le changement social et de comportement au profit des agents de la DGA et des service déconcentré en charge de l'assainissement ; - renforcer les ressources matérielles et logistiques de la DGA et les services déconcentrés en charge de l'assainissement.
	Renforcement de capacités des ATC, des CAV/Q pour accompagner les ménages dans le maintien de leur statut FDAL et sur la gestion des boues de vidanges	Il s'agira de former les agents techniques communaux et les comités d'assainissement villageois pour accompagner les ménages dans le maintien de leur statut FDAL. La formation mettra l'accent sur les techniques de suivi et d'accompagnement
	organisation et participation à des rencontres d'échanges d'expériences en matière	Il s'agira pour le pays de partager ses expériences à des rencontres internationales et de s'acquérir des expériences

Axes	Actions	Observations
	d'hygiène et d'assainissement principalement sur la FDAL	d'autres pays en matière d'hygiène et d'assainissement dans le but d'améliorer les stratégies d'interventions au niveau local
	Renforcer les capacités des opérateurs privés sur la gestion et la valorisation des boues de vidange	Cela permettra aux communautés de maîtriser les techniques de gestion des boues de vidanges lorsque les latrines seront pleines et aux opérateurs privés d'être professionnels dans leur métier.
Axe 3 : Mécanismes de Financement	Appui à la MOC	Il s'agira pour les communes de disposer de fonds pour mettre en œuvre des activités devant concourir à l'accélération et au maintien de la FDAL à travers le transfert des ressources financières et l'inscription de lignes dans leur budget propre
	Développement des actions pour l'autofinancement des activités la FDAL dans les villages et les communes	Cette activité consistera à : <ul style="list-style-type: none"> - développer des mécanismes de financement propre pour l'assainissement dans les communes ; - encourager les ménages à réaliser eux-mêmes de façon systématique leurs ouvrages d'assainissement à travers des systèmes d'aide et de solidarité et le développement des AGR
	Elaboration d'une stratégie de financement de la FDAL	Disposer d'une stratégie de financement de la FDAL serait d'un grand atout pour booster l'atteinte des objectifs FDAL. Cette stratégie définira les mécanismes endogènes et exogènes de financement pour l'atteinte et le maintien de la FDAL

III. Plan de mise en œuvre

Le plan de mise en œuvre est présenté comme suit :

Tableau 6: Plan de mise en œuvre

Axes	Activités	Année de mise en œuvre									
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Axe 1 : Amélioration du dispositif de mise en œuvre	Diffusion des documents d'orientation et des guides de promotion de l'assainissement pour la FDAL au Burkina Faso à l'horizon 2030										
	Implication de l'administration au montage des dossiers d'appel à projet des bailleurs et participation au dépouillement des offres des ONG soumissionnaires ;										
	Mise en place d'un pool/répertoire de formateurs sur les approches communautaires pour la FDAL principalement l'ATPC										
	Renforcement du dispositif des suivi-supervisions et de coordination des activités de la FDAL à tous les niveaux (central, déconcentré, décentralisé, local...)										
	Elaboration d'un plan de communication pour l'accélération et le maintien de la FDAL										
	Mise à l'échelle de l'ATPC										
	Relance des villages abandonnés par l'utilisation des approches innovantes et combinées (ATPL- ATPC-CCC-										

Axes	Activités	Année de mise en œuvre								
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Marketing de l'assainissement) pour l'atteinte et le maintien de la FDAL									
	Promotion de la réalisation des ouvrages normés afin de garantir la durabilité, la sécurité et le confort des clients									
	Appui à la réalisation des ouvrages durables									
	renforcement le dispositif de suivi évaluation des actions d'hygiène et d'assainissement, opérationnalisation de la base de données ATPC									
	Evaluation de la mise en œuvre de la feuille de route									
Axe 2 : Amélioration des capacités opérationnelles des acteurs	Promotion des associations locales pour la mise en œuvre des activités de promotion de la FDAL									
	Formation/ mise à niveau des acteurs sur les approches communautaires (ATPC, ATPL, technique de communication, marketing de l'assainissement, C4D, WASH United etc) pour la FDAL									
	Formation / mise à niveau des comités d'évaluation/certification FDAL									
	Tenue des ateliers de déclenchement institutionnel pour la FDAL									
	Mise en place et animation d'une plateforme d'échanges numérique en matière d'intervention pour la FDAL									
	renforcement des ressources humaines, matérielles et logistiques des services techniques en charge de l'Assainissement et de l'ONEA ;									
	Renforcement de capacités des ATC, des CAV/Q pour accompagner les ménages dans le maintien de leur statut FDAL et sur la gestion des boues de vidanges									
	Organisation et participation à des rencontres internationales d'échanges d'expériences en matière d'hygiène et d'assainissement									
	Tenue régulière des cadres de concertation nationales, régionales et communales sur la FDAL									
	Renforcement des capacités des opérateurs privés sur la gestion et la valorisation des boues de vidange									
Axe 3 : Mécanisme de financement	Appui à la MOC									
	Développement des actions pour l'autofinancement des activités la FDAL dans les villages et les communes									

Axes	Activités	Année de mise en œuvre								
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Elaboration d'une stratégie de financement de la FDAL									

ANNEXE 5 : Budget

Tableau 7: programmation financière de la FDAL en Milieu rural

Actions/Activités	Programmation Financière (en millions de F CFA)										TOTAL
	Coût Unitaire	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Axe 1 : Amélioration du dispositif de mise en œuvre											
Tenir des ateliers régionaux de diffusion des documents (reproduction des documents +atelier)	6	78	0	0	30	0	0	30	0	0	138
Mettre en place un pool/répertoire de formateurs sur les approches communautaires pour la FDAL principalement l'ATPC	0	0									0
Renforcement du dispositif de suivi-supervisions des activités de la FDAL											
Assurer le suivi au niveau des communes	0,015	63,18	63,18	63,18	63,18	63,18	63,18	63,18	63,18	63,18	568,62
Assurer le suivi au niveau des DPEA	0,14	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	25,2	226,8
Assurer le suivi au niveau des service déconcentré en charge de l'assainissement	0,46	11,92	11,92	11,92	11,92	11,92	11,92	11,92	11,92	11,92	107,289
Assurer le suivi par la DGA	1,45	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	2,90	26,1
Mettre en place des comités d'évaluation / certification des villages	PM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réaliser des études situationnelles des villages certifiées FDAL	8	0	8	0	0	8	0	0	8	0	24
Réalisation des activités de communication pour l'accélération et le maintien de la FDAL											
Elaborer des outils de communication pour l'accélération et le maintien de la FDAL		0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Reproduire et diffuser les outils de communication pour l'accélération et le maintien de la FDAL	FF	50	150	150	100	100	100	100	100	100	950
Mise à l'échelle de l'ATPC											0
Déclencher des villages/secteurs pour l'accélération de la FDAL	0,25	113	125	138	150	250	250	250	250	52	1 577
Suivre et évaluer les villages déclenchés	0,5	225	250	275	300	500	500	500	500	105	3 155
Certifier les villages/secteurs déclarés FDAL	0,56	252	280	308	336	560	560	560	560	117	3 533
Assurer la relance des villages abandonnés	1,31	517	258	255	-	-	-	-	-	-	1 031
Promotion de la réalisation des ouvrages normés afin de garantir la durabilité, la sécurité et le confort des utilisateurs											-
Réaliser des ouvrages au profit des personnes vulnérables	0,2	2400	2400	2400	2400	4745,76	4745,76	4745,76	4745,76	4745,76	33 329
Opérationnaliser la base de données ATPC	10	10	-	-	-	-	-	-	-	-	10

AXE 2: Amélioration de capacités opérationnels des acteurs											
Renforcement des capacités des associations locales pour la mise en œuvre des activités de promotion de la FDAL											-
Former les associations locales	2,5	100	300	150	150	150	150	0	0	0	1 000
Equiper les associations locales	0,5	20	60	30	30	30	30	0	0		200
Former/mettre à niveau les acteurs sur les approches communautaires (ATPC, ATPL, technique de communication, marketing de l'assainissement, C4D,WASH United etc) pour la FDAL	3,5	70	140	105	35	35	35	35	35	35	525
Former /mettre à niveau les membres des comités d'évaluation/certification FDAL	1,25	12,5	18,75	18,75	6,25	0	0	0	0	0	56
Tenir des ateliers de déclenchement institutionnel pour la FDAL	7,6	76	114	114	38	0	0	0	0	0	342
Mettre en place des plateformes d'échanges en matière d'intervention pour la FDAL	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4
Mise à la disposition de la DGA et des service décentralisé en charge de l'assainissement des ressources humaines, matérielles et logistiques											-
Mobiliser une assistance technique en communication pour le changement social et comportemental		1									1
Mettre à la disposition des agents pour le compte de la DGA et des service décentralisé en charge de l'assainissement	PM										-
Mettre à la disposition de la DGA et des service décentralisé en charge de l'assainissement des spécialistes en assainissement	PM										-
Organiser des formations de courte durée sur la communication pour le changement social et de comportement au profit des agents de la DGA et des service décentralisé en charge de l'assainissement ;	15	15	15	15	15	15	15	15	15	0	120
Renforcement des ressources matérielles et logistiques de la DGA et des service décentralisé en charge de l'assainissement.											
Renforcer les ressources logistiques de la DGA et des services décentralisés en charge de l'assainissement.	50	250	350	200	200	150	250	400	100	0	1 900
Renforcer les ressources matérielles informatiques de la DGA et des service décentralisé en charge de l'assainissement.	8	40	80	120	120	80	64	40	0	0	544
Renforcer les capacités des ATC, des CAV/Q pour accompagner les ménages dans le maintien de leur statut FDAL et sur la gestion des boues de vidanges	3	30	60	60	45	45	45	30	30	15	360
Participer à des rencontres internationales d'échanges d'expériences en matière d'hygiène et d'assainissement	PM								1		1
Renforcer les capacités des opérateurs privés sur la gestion et la valorisation des boues de vidange	1,50	3,00	7,50	7,50	6,00	3,00	1,50	1,50	-	-	30
Renforcer les capacités des communautés et des opérateurs privés sur la gestion et la valorisation des boues de vidange	PM										

AXE 3: Mécanisme de financement													-
Appui à la MOC													-
Appuyer les communes à la mobilisation des ressources financières	PM												
Appuyer le développement des actions pour l'autofinancement des activités de la FDAL dans les villages et les communes	PM												
Elaborer d'une stratégie de plaidoyer pour le financement de la FDAL	5	5											5
Montant total													49 765

Hypothèses de la budgétisation du Coût de la Stratégie FDAL en milieu urbain

0% de secteurs urbains sont certifiés FDAL est considéré comme situation de référence.

- la déclaration FDAL et la certification FDAL devra tenir compte de l'aménagement et de l'équipement des espaces publics à grande fréquentation en ouvrages d'assainissement ;
- la durée moyenne pour la certification d'un secteur (du déclic à la certification FDAL est d'un an ;
- le Coût des investissements n'est pas inclus dans la mise en œuvre de la stratégie ;
- les communautés et les autorités municipales s'engagent à réaliser des ouvrages et à développer des initiatives pour équiper les espaces et lieux publics.
- l'entité qui a été considérée pour la FDAL est le secteur qui peut être certifié sans que tous les ménages ne disposent d'ouvrages adéquats ;
- un secteur peut être découpé en plusieurs zones pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ;
- le nombre moyen de zones retenu pour un secteur est de cinq (5) ;
- le nombre moyen d'animateur/facilitateurs par zone est de deux (2) soit dix (10) animateurs par secteur ;

- tout déclic communautaire d'un secteur est précédé d'un déclic institutionnel ;
- d'ici à 2030, le nombre de secteurs urbains sera de 430 secteurs ;
- d'ici à 2030 l'ONEA couvrira 76 centres.

Tableau 8: Tableau Cout moyen du déclenchement d'un secteur urbain

Etape	Activités	Coût Moyen/secteur
Renforcement des capacités (formation des animateurs/facilitateurs) (par secteur)	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des animateurs/facilitateurs - Atelier de formation 	3 000 000
Etude CAP et activités préparatoires des secteurs (l'activité se mènera à l'échelle d'une ville)	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes ménages - Entretiens semi-structurées, - Les réunions - Information-communication - Identifications et organisation des acteurs communautaires 	3 500 000
Déclenchement institutionnel (l'activité se mènera à l'échelle d'une ville)	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et information des autorités - Communication et mobilisation - Ateliers-débats 	1 500 000
Déclic communautaire (par secteur)	<ul style="list-style-type: none"> - Séances pratiques de déclic - Animation grand public - Théâtres fora - Projection film - Affiches et posters 	5 500 000
Suivi post déclic (par secteur)	<ul style="list-style-type: none"> - Conception d'outils - Animations SARAR- FAST - VAD. - Causerie-débats - Sensibilisation mass-média - Théâtres fora - Réunions communautaires - PHA dans les écoles et centre de santé 	10 000 000
Evaluation du secteur (par secteur)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du comité d'évaluation ; - Mise à niveau des membres du comité - Vérification des critères FDAL 	2 000 000
Certification et célébration FDAL (par secteur)	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation des critères du statut FDAL - Cérémonie de reconnaissance du Statut FDAL au secteur - Reconnaissance aux « champions d'assainissement » 	3 500 000
Budget total		29 000 000

Tableau 9: Tableau Cout total du déclenchement des 450 secteurs urbains à l'horizon 2030

Etape	Activités	Coût Total des 450 secteurs
Renforcement des capacités (formation des animateurs/facilitateurs)	- Identification des animateurs/facilitateurs - Atelier de formation	1 350 000 000
Etude CAP et activités préparatoires du secteur	- Enquêtes ménagés - Entretiens semi-structurées, - Les réunions - Information-communication - Identifications et organisation des acteurs communautaires	266 000 000
Déclenchement institutionnel	- Identification et information des autorités - Communication et mobilisation - Ateliers-débats	114 000 000
Déclic communautaire	- Séances pratiques de déclic - Animation grand public - Théâtres fora - Projection film - Affiches et posters	2 475 000 000
Suivi post déclic	- Conception d'outils - Animations SARAR- FAST - VAD. - Causerie-débats - Sensibilisation mass-média - Théâtres fora - Réunions communautaires - PHA dans les écoles et centre de santé	4 500 000 000
Evaluation du secteur	- Mise en place du comité d'évaluation ; - Mise à niveau des membres du comité - Vérification des critères FDAL	900 000 000
Certification et célébration FDAL	- Confirmation des critères du statut FDAL - Cérémonie de reconnaissance du Statut FDAL au secteur - Reconnaissance aux « champions d'assainissement »	1 575 000 000
Budget total		11 180 000 000

Annexe 6 : FICHE D'EVALUATION DE L'ETAT DES LIEUX DES VILLAGES ABANDONNES

Région :
Province :
Commune :
Village :
Acteur de mise en œuvre :

Informations Générales				
N	Description	Réponses	Commentaires	
1.	Nombre total de concessions dans le village			
2.	Nombre total de ménages dans le village			
3.	Nombre total de ménages sans latrines			
4.	Lieu de défécation des ménages sans latrines (chez les voisins, dans la nature			
5.	Depuis quand le village/quartier a-t-il été déclenché?			
6.	Après le déclenchement, le village/quartier a-t-il respecté son engagement de réaliser les latrines ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
7.	Si oui, le village/quartier a-t-il été déclaré FDAL?			
8.	Si oui, quand la vérification a-t-elle été faite ?			
9.	Si non, pourquoi ?			
10.	Le niveau de fonctionnalité du CAV/Q est-il satisfaisant ?			
11.	Le village/quartier est-il abandonné ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
12.	Si oui, quels sont les principales raisons de cet abandon ?			
Observation des pratiques				
N	Description	Réponses		Commentaires
		Oui	Non	
13.	Tous les ménages utilisent des latrines hygiéniques			
14.	Tous les ménages entretiennent leurs latrines			

15.	Un dispositif de lavage des mains (DLM) est disponible à coté de chaque latrine			
16.	Chaque ménage a un pot pour la défécation des enfants			
17.	Les écoles ont des latrines et DLM (s'il y a des écoles)			
18.	Le Centre de santé a des latrines avec DLM (s'il y a un CSPS)			
19.	Le marché dispose de latrines avec DLM (s'il y a un marché)			
20.	Les lieux de culte ont des latrines avec DLM			
21.	Les ménages protègent les aliments			
22.	Les ménages protègent les postes d'eau potable			
23.	Les points d'eau sont propres, bien aménagés et protégés			
24.	Existence d'un système de gestion des déchets solides			
25.	Existence d'un système de gestion des eaux usées ménagères			
26.	Existence d'un système de gestion des déchets animaliers			
27.	Existence d'un système de gestion des boues de vidange			
28.	Les points d'eau potable sont distants des latrines de 15-30 m			
29.	Le cadre de vie du quartier/village est propre			

Recommandations (pour la reprise du processus vers la Déclaration / Certification FDAL)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'évaluateur

Signature

Date

ANNEXE 7 : LATRINES FAMILIALES A PROMOUVOIR DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FDAL AU BURKINA FASO

OUVRAGES HOMOLOGUES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL

Les principaux ouvrages de stockage des excréta au niveau familial sont les suivants :

1. la Latrine à fosse simple couverte avec une dalle ventilée en béton armé (ou Latrine Sanplat améliorée)
2. la latrine VIP à une fosse et une cabine de défécation
3. la Latrine VIP, à double fosses ventilées et une cabine de défécation
4. la Toilettes à chasse Manuelle Simple (TCM)
5. la Latrine EcoSan
6. Fosse septique

1. Latrine à fosse amélioré

- Coûts de l'ouvrage

Tableau 10 : Coût d'une latrine Sanplat améliorée selon le type de sol et les matériaux locaux

Avec porte

N°	Rubriques	Fosse maçonnée			Fosse non maçonnée		
		Brique de ciment	Banco	Pierre taillée	Brique de ciment	Banco	Pierre taillée
0	Terrassement	10 764	10 764	10 764	8 552	8 552	8 552
1	Infrastructure	38 363	38 363	38 363	19 702	19 702	19 702
2	Dalles	24 048	24 048	24 048	24 048	24 048	24 048
3	Superstructure	108 280	34 893	47 223	108 280	34 893	47 223
4	Cheminée	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
TOTAL Hors TVA		187 455	114 068	126 398	166 582	93 195	105 525

Sources : prix en F CFA des matériaux à Ouagadougou et dans les régions en 2020

Superstructure en G

N°	Rubriques	Fosse maçonnée			Fosse non maçonnée		
		Brique de ciment	Banco	Pierre taillée	Brique de ciment	Banco	Pierre taillée
0	Terrassement	11 886	11 886	11 886	9 674	9 674	9 674
1	Infrastructure	45 067	45 067	45 067	45 067	45 067	45 067
2	Dalles	108 048	108 048	108 048	108 048	108 048	108 048
3	Superstructure	151 820	34 893	60 285	151 820	41 735	60 285
4	Cheminée	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
TOTAL Hors TVA		322 820	205 893	231 285	320 609	210 524	229 4

Sources : prix en F CFA des matériaux à Ouagadougou et dans les régions en 2020

- Plans Latrine à fosse amélioré

2. Latrine sanplat double fosse

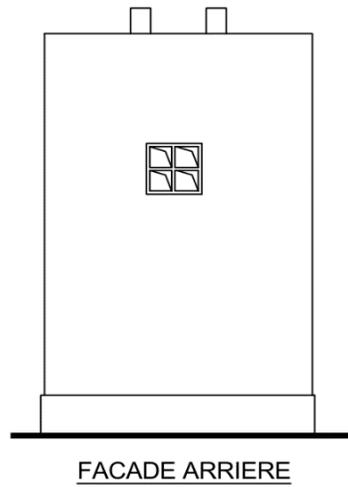
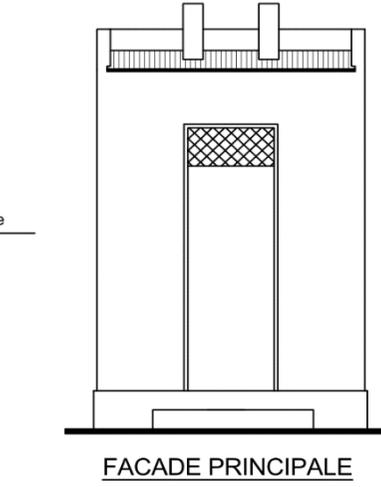
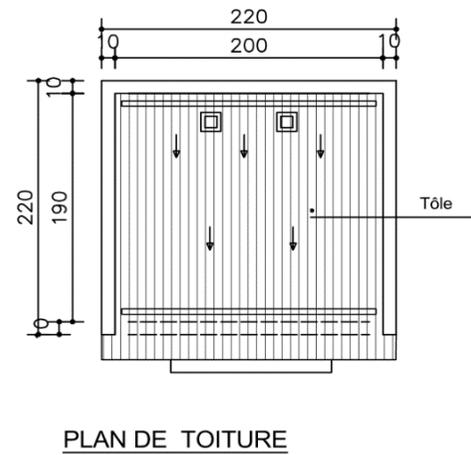
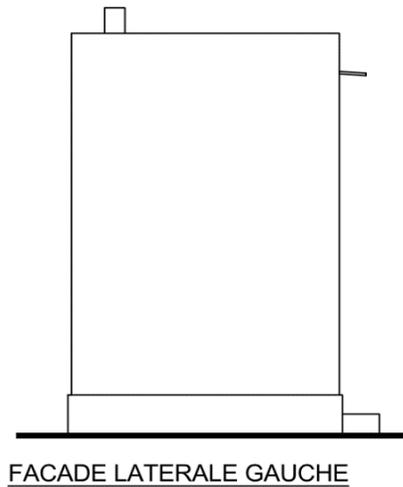
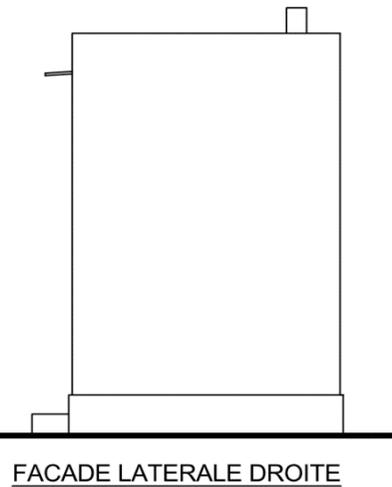
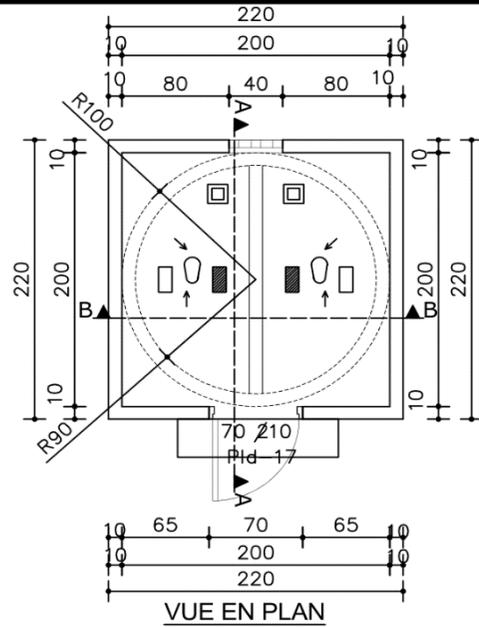
- Coûts de l'ouvrage

Tableau 11 : Coût d'une latrine Sanplat améliorée double fosse selon le type de sol et les matériaux locaux

N°	Rubriques	Fosse maçonnée			Fosse non maçonnée		
		Brique de ciment	Banco	Pierre taillée	Brique de ciment	Banco	Pierre taillée
0	Terrassement	28 037	28 037	28 037	24 217	24 217	24 217
1	Infrastructure	80 109	80 109	80 109	47 876	47 876	47 876
2	Dalles	40 133	40 133	40 133	40 133	40 133	40 133
3	Superstructure	179 780	55 089	75 979	179 780	55 089	75 979
4	Cheminée	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
TOTAL Hors TVA		334 058	209 367	230 257	298 006	173 315	194 205

Sources : prix en F CFA des matériaux à Ouagadougou et dans les régions en 2020

- Plans de la Latrine sanplat double fosse



BURKINA FASO. Unité- Progrès - Justice		MATRE D'OUVRAGES Direction Générale de l'assainissement		MAITRE D'OUVRAGES DELEGUE PAPS-EA	DATE: Sept 2021
		CONSULTANTS ET EXPERTS ASSOCIES:		F. ADOUABOU ; Y. BAYALA-YANTIO ; J. WETHE	ECHELLE 1/5000
LATRINE SANPLAT AMELIORE A DOUBLE FOSSE					

3. Latrine sanplat vidangeable

- Coûts de l'ouvrage

Tableau 12 : Coût d'une latrine Sanplat améliorée vidangeable selon le type de sol et les matériaux locaux

Avec porte

N°	Rubriques	Fosse maçonnée			Fosse non maçonnée		
		Brique de ciment	Banco	Pierre taillée	Brique de ciment	Banco	Pierre taillée
0	Terrassement	27 000	27 000	27 000	24 440	24 440	24 440
1	Infrastructure	55 697	55 697	55 697	55 697	55 697	55 697
2	Dalles	255 000	255 000	255 000	255 000	255 000	255 000
3	Superstructure	104 360	34 277	46 047	104 360	34 277	46 047
4	Cheminée	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
TOTAL Hors TVA		448 057	377 974	389 744	445 497	375 414	387 184

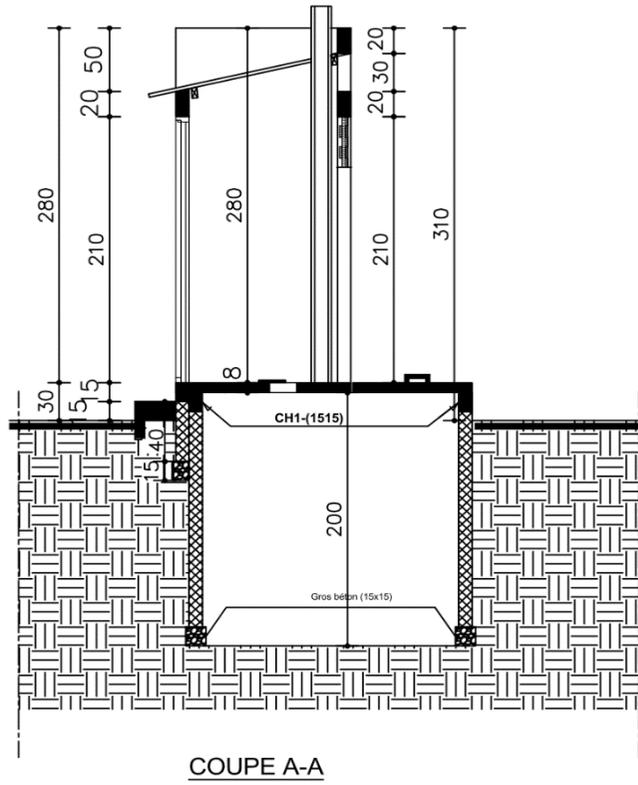
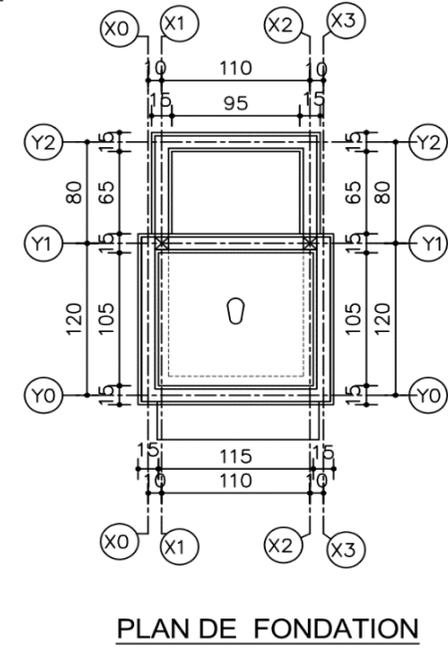
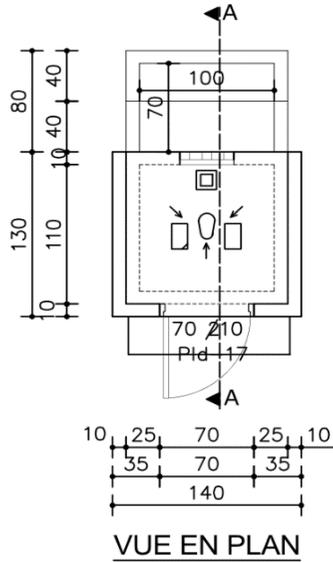
Sources : prix en F CFA des matériaux à Ouagadougou et dans les régions en 2020

Superstructure en G

N°	Rubriques	Fosse maçonnée			Fosse non maçonnée		
		Brique de ciment	Banco	Pierre taillée	Brique de ciment	Banco	Pierre taillée
0	Terrassement	33 160	33 160	33 160	30 600	30 600	30 600
1	Infrastructure	56 469	56 469	56 469	19 715	19 715	19 715
2	Dalles	339 000	339 000	339 000	339 000	339 000	339 000
3	Superstructure	118 570	36 510	50 310	118 570	36 510	50 310
4	Cheminée	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
TOTAL Hors TVA		553 199	471 139	484 939	513 885	431 825	445 5

Sources : prix en F CFA des matériaux à Ouagadougou et dans les régions en 2020

- Plans de la Latrine sanplat vidangeable



BURKINA FASO. Unité- Progrès - Justice	Maitre d'ouvrages		Maitre d'ouvrages délégué PAPS-EA	DATE: Sept 2021
	Ministère de l'eau et de l'assainissement	Direction Générale de l'assainissement		
		LATRINE SANPLAT AMELIOREE VIDANGEABLE		FORMAT A4 Echelle 1/50e

4. Latrine VIP double fosse ventilée et une cabine

- **Coûts de l'ouvrage**

Tableau 13 : Coût d'une latrine VIP double fosse et une cabine

RECAPITULATIF		Sol meuble	Sol dur
0	Travaux préparatoires et terrassement	74 008	62 844
1	Infrastructure	231 499	139 264
2	Superstructure	412 616	412 616
3	Menuiserie métallique et bois	45 000	45 000
4	Charpente - couverture	54 150	54 150
5	Revêtement et étanchéité	10 800	10 800
6	Peinture	4 988	4 988
TOTAL Hors TVA		833 060	729 661

Sources : prix en F CFA des matériaux à Ouagadougou et dans les régions en 2020

- **Plans d'exécution de la Latrine VIP double fosse ventilée et une cabine**

5. Toilettes à chasse Manuelle Simple (TCM)

- **Coûts de l'ouvrage**

Tableau 14 : Coût d'une toilette à chasse manuelle

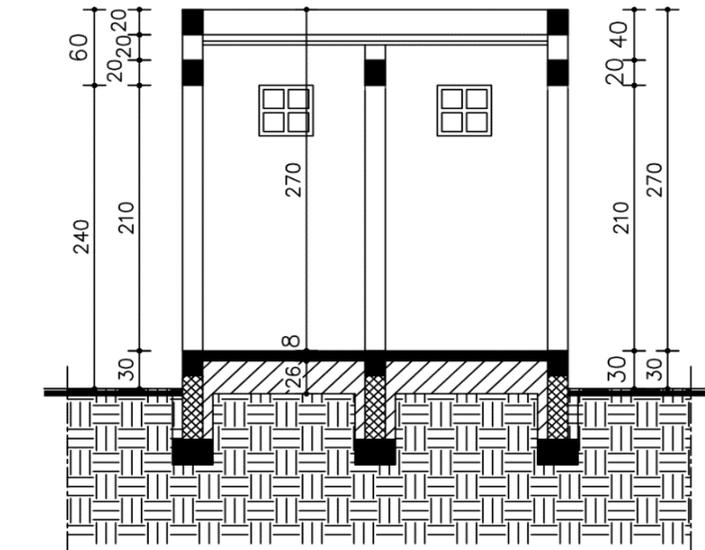
RECAPITULATIF - LATRINE TCM 01 FOSSE		
0	Travaux préparatoires et terrassement	23 532
1	Infrastructure	25 200
2	Superstructure	274 243
3	Menuiserie métallique et bois	45 000
4	Charpente - couverture	50 250
5	Revêtement et étanchéité	10 800
6	Peinture	5 040
7	Plomberie sanitaire	290 000
TOTAL Hors TVA		724 065

Sources : prix en F CFA des matériaux à Ouagadougou et dans les régions en 2020

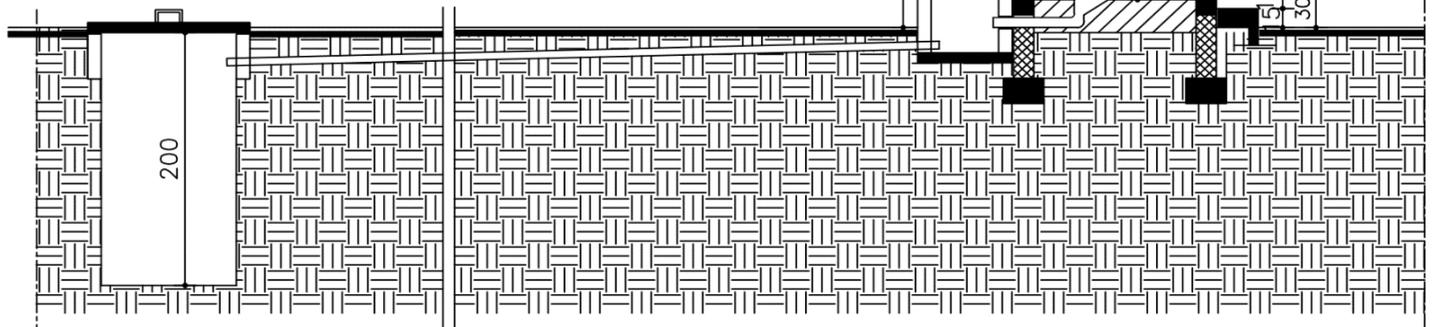
RECAPITULATIF - LATRINE TCM 02 FOSSES		
0	Travaux préparatoires et terrassement	23 532
1	Infrastructure	25 200
2	Superstructure	274 243
3	Menuiserie métallique et bois	45 000
4	Charpente - couverture	50 250
5	Revêtement et étanchéité	10 800
6	Peinture	5 040
7	Plomberie sanitaire	465 000
TOTAL Hors TVA		899 065

Sources : prix en F CFA des matériaux à Ouagadougou et dans les régions en 2020

- **Plans des Toilettes à chasse Manuelle Simple (TCM)**



COUPE B-B



COUPE A-A

BURKINA FASO Unité- Progrès - Justice		TOILETTES A CHASSE MANUELLE AVEC DOUCHE	
Maitre d'ouvrages Ministère de l'eau et de l'assainissement		Maitre d'ouvrages délégué PAPS-EA	
Direction Générale de l'assainissement		CONSULTANTS ET EXPERTS ASSOCIES: F. ADOUABOU ; Y. BAYALA-YANTTO ; J. WETHE	
		FORMAT A4	DATE: Sept 2021
		ECHELLE 1/500e	

6. Latrine EcoSan (à séparation d'urines)

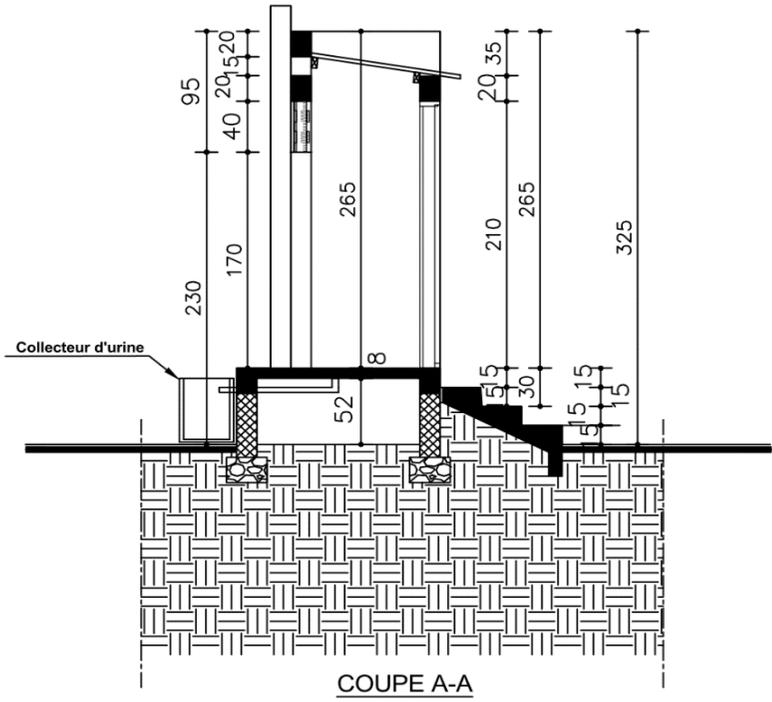
- **Coûts de l'ouvrage**

Tableau 15 : Coût d'une toilette Ecosan (à séparation d'urines)

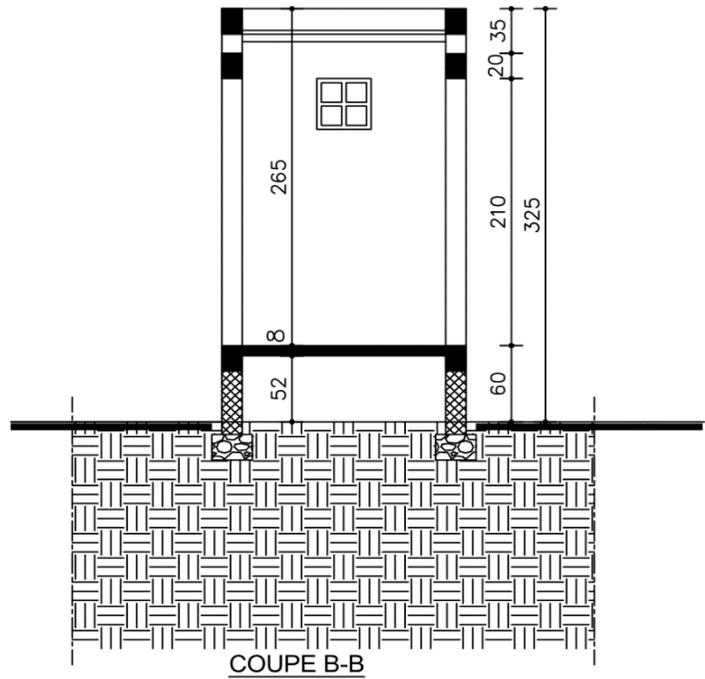
N°	Rubriques	Brique de ciment	Pierre taillée
0	Terrassement	3 336	3 336
1	Infrastructure	40 012	40 012
2	Dalles et accessoires	95 354	95 354
3	Superstructure	158 160	145 860
4	Cheminée	6 000	6 000
TOTAL Hors TVA		302 862	290 562

Sources : prix en F CFA des matériaux à Ouagadougou et dans les régions en 2020

- **Plans d'exécution de la Latrine EcoSan (à séparation d'urines)**



COUPE A-A



COUPE B-B

BURKINA FASO Unité- Progrès - Justice		MÂITRE D'OUVRAGES Ministère de l'eau et de l'assainissement		LATRINE ECOSAN (à séparation d'urines)		DATE: Sept 2021
				MÂITRE D'OUVRAGES DÉLÉGUÉ PAPS-EA		
		CONSULTANTS ET EXPERTS ASSOCIÉS:		F. ADOUABOU ; Y. BAYALA/YANTIO ; J. WETHE		ECHELLE 1/500e

7. Fosse septique

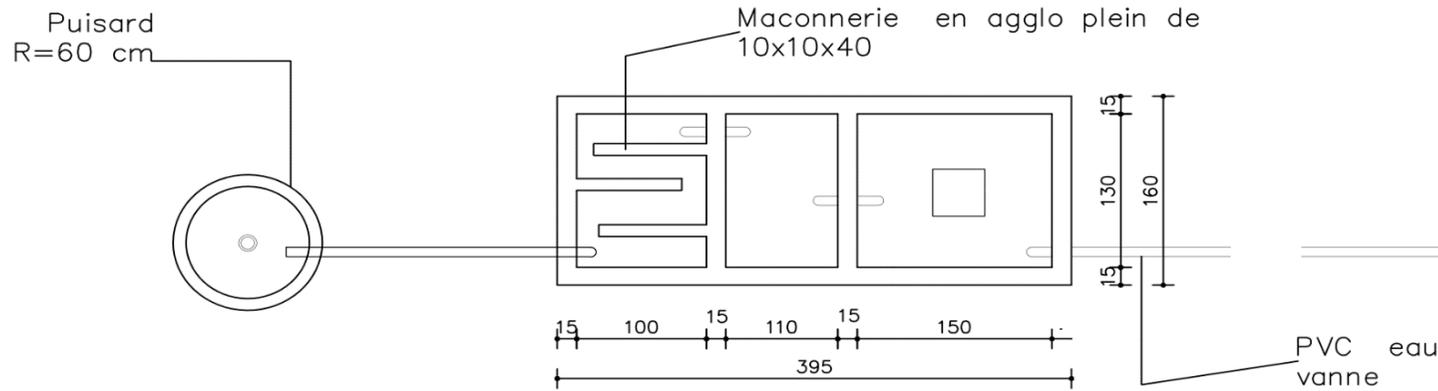
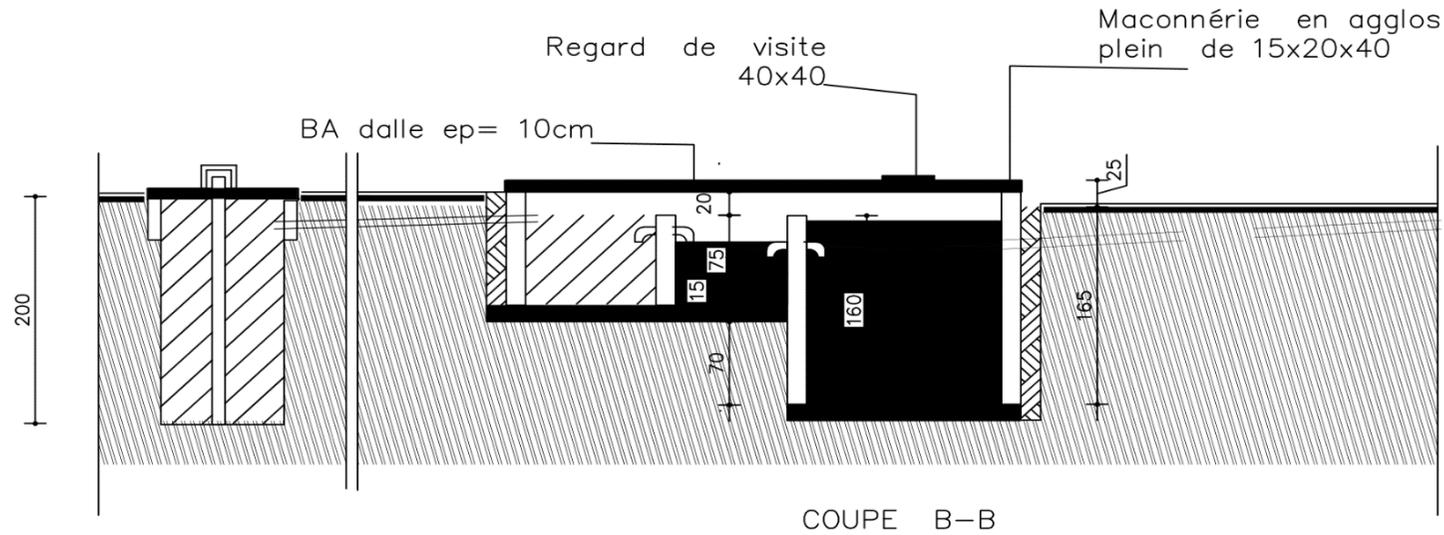
- Coûts de l'ouvrage

Tableau 16 : Coût d'une fosse septique

RECAPITULATIF	
<i>Terrassement</i>	120 355
<i>Infrastructure</i>	591 930
TOTAL Hors TVA	712 285

Sources : prix en F CFA des matériaux à Ouagadougou et dans les régions en 2020

- Plans d'exécution de la Fosse septique



FOSSE SEPTIQUE		Maitre d'ouvrages délégué		FORMAT A4
		PAPS-EA		Echelle 1/500
BURKINA FASO Unité- Progrès - Justice		Maitre d'ouvrages		F. ADOUABOU ; Y. BAYALA/YANTIO ; J. WETHE
		Direction Générale de l'assainissement et de l'assainissement		
		CONSULTANTS ET EXPERTS ASSOCIES:		

